

Cellule Technique d'Appui à la Mise  
en Oeuvre du Plan Directeur de Lutte  
Contre la Désertification



**PREPARATION DE LA CONSULTATION SECTORIELLE**  
**SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE**  
**LA DESERTIFICATION**

Document de Stratégie

- Version Provisoire -



הפקולטה למדעי הרוח ומדעי החברה ומדעי הטבע

## - SOMMAIRE -



<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
Avant propos	1
1. Introduction	2
2. Rappel sur l'approche globale de LCD	5

CHAPITRE PREMIER: AXE STRATEGIQUE 1, Gestion des Ressources Naturelles

I. ETAT DE LA SITUATION, Contraintes et acquis:

1.1 Connaissance et suivi des Ressources Naturelles

a) Occupation des terres	9
b) Les sols	10
c) Les eaux	11
d) Les ressources forestières	13
e) Les ressources pastorales	14
f) Les ressources fauniques	17
g) Conclusion	17

1.2 Exploitation des Ressources Naturelles

1.2.1 - Les Ressources en eau	19
1.2.2 - Les Ressources Forestières	22
1.2.3 - Les Ressources Fauniques	31
1.2.4 - Les Ressources Halieutiques	37

1.3 Les Aspects Fonciers 39

1.4 Les Systèmes de Productions 49

1.5 Les Réhabilitations Ecologiques 54

1.6 Conclusion 56

II - ACTIONS ET MESURES dans le domaine des Ressources Naturelles

2.1 Actions de Couverture

a) Programme National de Connaissance et et suivi des ressources naturelles	59
b) Programme Code Rural	60

**CHAPITRE TROISIEME: AXE STRATEGIQUE 3, Mobilisation  
des Ressources Humaines.**

**3.1 Etat de la Situation, contraintes et acquis:**

**3.1.1 - Organisation des Populations Rurales** 80

**3.1.2 - Participations des populations à la  
Gestion des Ressources Naturelles** 86

a) Information, Sensibilisation des  
Populations 86

b) Femmes et Lutte Contre la  
Désertification 91

**3.1.3 - Formation des Populations et Compétences en  
Gestion des Ressources Naturelles**

a) Formation des populations 93

b) Formation de l'Encadrement 94

**3.1.5 - Etat de l'Encadrement et Tendances** 102

**3.2 Actions et Mesures dans le domaine de la Mobilisation  
des Ressources Humaines**

**3.2.1 - Développement et Consolidation du Mouvement  
Associatif** 98

**3.2.2 - Formation, Information et Sensibilisation  
des Populations**

a) Formation des populations 100

b) Information et Sensibilisation 100

**3.2.3 - Formation de l'Encadrement** 101

c) Programme de Renforcement des capacités Sectorielles	60
<b>2.2 Les Actions Régionales</b>	<b>62</b>

**CHAPITRE DEUXIEME: AXE STRATEGIQUE 2, Aménagement de l'Espace Rural**

**2.1 Planification et Aménagement du Territoire**

2.1.1 - Aperçu sur les Plans de Développement du Tchad	65
2.1.2 - Pour une Politique d'Aménagement du Territoire	68

**2.2 Expérience des Projets Régionaux, un acquis  
pour la planification régionale**

2.2.1 - Actions Majeures de Planification Régionale en cours	69
2.2.2 - Les Projets Intégrés en Activité	71
2.2.3 - Les Actions Transrégionales et de portée Nationale	73
2.2.4 - Valorisation des acquis Régionaux	75

**2.3 Actions et mesures dans le domaine de  
l'Aménagement de l'Espace Rural**

a) Au niveau National	76
b) Au Niveau Régional	77
c) A la base	78

CHAPITRE QUATRIEME: AXE STRATEGIQUE 4, Sécurisation des Population Rurales.

4.1 Etat de la Situation, Contraintes et acquis

4.1.1 - <u>La Sécurité Alimentaire</u>	103
4.1.2 - <u>La Sécurité Energétique</u>	103
4.1.3 - <u>Actions dans le Domaine de l'Energie</u>	105

CHAPITRE CINQUIEME: AXE STRATEGIQUE 5, Aspects Institutionnels.

5.1 Etat de la Situation , Contraintes et Acquis:

5.1.1 - Institutions Nationales de Lutte Contre la Désertification:

a) Ministère du Tourisme et l'Environnement	107
b) Ministère de l'Elevage	111
c) Ministère de l'Agriculture	114
d) Ministère des Mines, de l'Energie et des Ressources en Eau	118
e) Ministère du Plan et de la Coopération	120
f) Autres Partenaires en Lutte Contre la Désertification	120

5.1.2 - Analyse des Institutions 121

5.2 Actions dans le domaine institutionnel 124

CONCLUSION GENERALE 125

SIGLES ET ABREVIATION 128

## AVANT PROPOS

A l'issue de la conférence de table ronde pour la République du Tchad, organisée à Genève en Juin 1990, six réunions sectorielles ont été programmées, afin de préciser les orientations contenues dans le document de référence (Plan d'Orientation), et les traduire en programmes et projets.

Ainsi ont été décidées, la préparation et l'organisation d'une réunion sectorielle sur "l'environnement et la lutte contre la désertification", avec l'appui de deux chefs de file: le CILSS et l'UNSO.

Le Tchad, convient-il de le souligner, disposait depuis 1987 d'un cadre stratégique détaillé, en matière de Lutte Contre la Désertification (PDLCD). Celui-ci a fait l'objet d'une large diffusion, d'une réunion de concertation avec les partenaires de coopération (1987), et a été adopté par le Gouvernement en Février 1989.

En Novembre 1990, dans le cadre de leur mandat de chefs de file, le CILSS et l'UNSO ont aidé le Gouvernement à organiser une seconde réunion de concertation (Douguia), à l'effet d'examiner le PDLCD finalisé, et de démarrer le processus de sa traduction en programmes et projets. Plus tard, en Mai 1991, ils ont conjointement octroyé une enveloppe de 492,754 \$ US (CILSS/UNSO/CHD 90 X02), pour la mise en route de cet exercice.

Parallèlement, le Gouvernement a mis en place une Cellule Technique d'Appui (C.T.A), composée de douze cadres nationaux relevant des administrations les plus impliquées.

## 1 - INTRODUCTION

La première phase d'activité de la Cellule Technique d'appui, a consisté en l'examen minutieux du plan Directeur de lutte Contre la désertification, afin de dégager les domaines prioritaires, susceptibles de sous-tendre les futures programmes et projets.

Ces domaines prioritaires (filons), constitueront les piliers essentiels, sur lesquels reposera le processus de mise en oeuvre d'une approche globale de lutte contre la désertification.

Ainsi, sept "filons" ont été identifiés dès au départ, à savoir:

- Conservation des ressources naturelles,
- Aménagement du territoire,
- Formation, information, sensibilisation des populations,
- Sécurité alimentaire,
- Sécurité énergique,
- aspects institutionnels,
- actions et mesures d'accompagnement.

A la suite des réflexions et débats qui ont eu lieu au sein de la C.T.A, des réaménagements ont été opérés, dans le souci de prendre en charge le maximum des préoccupations énoncées par le plan, d'une part, et de l'autre, pour satisfaire aux exigences de l'approche globale de lutte contre la désertification prônée par celui-ci.

Cinq "axes forts" ont résulté de ce premier exercice qui, par ailleurs, a pris en considération les études et travaux en cours ou prévus. Ces "axes forts" sont:

- Gestion des ressources naturelles,
- Mobilisation des ressources humaines,
- Aménagement du territoire,
- Sécurisation des populations,
- Actions et mesures d'appui et d'accompagnement.

Au cours de la seconde phase qui vient de s'achever, dix consultants nationaux ont aidé la C.T.A à analyser ces "axes forts", et à identifier les éléments de leur traduction en actions et mesures concrètes.

Eu égard aux préoccupations prioritaires identifiées, d'une part, aux actions en cours ou envisagées dans le cadre de la préparation des autres réunions sectorielles d'autre part, les cinq axes stratégiques suivants ont particulièrement fait l'objet de développement:

- Gestion des Ressources Naturelles,
- Aménagement de l'espace rural,
- Mobilisation des ressources humaines pour la lutte contre la désertification,
- Sécurisation des Populations/Energie,
- Aspects institutionnels.

Le présent document analyse l'état de la situation, et propose des actions et mesures permettant de combler les lacunes constatées, corriger les erreurs commises, renforcer et étendre les acquis.

Les difficultés rencontrées, dans la concrétisation des orientations pertinentes contenues dans le plan Directeur de lutte contre la Désertification, sont communes à l'ensemble des pays du Sahel. Tous les plans nationaux formulés après la réunion de NOUAKCHOTT en 1984, n'ont pas permis de déclencher le processus de lutte globale contre la désertification tel que souhaité. Les raisons essentielles de cet état de fait, résident dans le développement insuffisant des stratégies conçues pour y parvenir, et un manque de recul aux plans conceptuel et méthodologique.

D'importants efforts ont toutefois été déployés par les services nationaux et les ONG depuis 1987. Beaucoup reste par contre à faire, pour asseoir une véritable dynamique de gestion des ressources naturelles, tant les contraintes sont nombreuses, et les obstacles multiformes.

Enfin, ce document se veut une base de discussion et de travail. En recentrant la problématique de mise en oeuvre de l'approche globale autour des cinq axes jugés prioritaires, l'ambition est d'affronter et de lever quelques unes des contraintes majeures au "défi de la LCD au Tchad". C'est pourquoi, la CTA conçoit l'exercice qui lui a été confié, comme le point de départ d'un processus itératif, devant permettre de susciter graduellement, et d'enraciner une tradition de gestion de l'environnement, pour un développement durable du pays.

---

## 2 - RAPPELS SUR L'APPROCHE GLOBALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION :

### a) Historique et Définition :

Le concept de lutte globale contre la désertification a été initié lors de la réunion organisée par le CILSS à NOUAKCHOT en 1984, après un bilan critique particulièrement sévère des projets et programmes mis en oeuvre dans la sous-région. Les échecs de ces derniers en matière de préservation de l'Environnement et de développement des Productions Rurales, ont alors été largement décriés.

D'une manière générale, les approches de développement rural qui ont prévalu au Sahel depuis les années 1970, n'ont pas permis de répondre aux préoccupations essentielles des agriculteurs et pasteurs, ni même de jeter les bases d'un développement véritable à long terme :

- Sectorielles, elles ont plutôt favorisé le cloisonnement entre les prétendus acteurs (services officiels), le saupoudrage des actions, une juxtaposition de réalisations souvent contradictoires, et le gaspillage de ressources financières, matérielles et humaines.

- Technocratiques, elles ont développé une philosophie et un dispositif conséquent d'encadrement et de vulgarisation responsables: du blocage des initiatives, voire de "l'infantilisation" des populations rurales, de l'anéantissement des réflexes séculaires de résistance aux aléas, enfin, de la focalisation prématûrée de toutes les énergies, dans des directions mal maîtrisées, et totalement étrangères aux aspirations profondes du milieu rural Sahélien.

L'approche globale est donc issue d'une remise en cause obligée, de la vision sectorielle des problèmes ruraux, et du paternalisme des démarches "Top down" en vulgarisation.

Partant du constat selon lequel, les problèmes traditionnellement abordés de façons isolées, sont en fait intimement liés les uns aux autres par des relations réciproques, elle suggère, la prise en charge des préoccupations de développement rural dans le cadre d'une planification multisectorielle, cohérente, respectueuse des valeurs et aspirations des populations.

Pour ce faire, l'approche globale de Lutte Contre la Désertification propose des actions diversifiées, sous-tendues par une planification collée à son terrain, capables d'une part, de promouvoir une exploitation optimale des ressources en vue de la satisfaction des besoins immédiats des communautés rurales, et d'autres part, de déclencher un processus auto-entretenu de gestion à long terme de l'environnement. De ce fait, la lutte contre la désertification n'est plus perçue comme seulement du reboisement... Sa nouvelle conception intègre toutes les actions harmonieusement planifiées et judicieusement agencées, qui visent: le développement des productions rurales, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (terre, eaux, forêts, faune...), et les réhabilitations écologiques.

b) Exigences de l'approche :

Dans sa mise en oeuvre, l'approche globale repose principalement sur:

- La participation des populations, perçue dans le sens d'une prise en charge par celles-ci, de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs, moyennant l'appui de l'Etat et des partenaires;

- l'organisation des populations rurales, et la prise de mesures institutionnelles profondes, afin de libérer les initiatives, promouvoir et sécuriser les investissements durables;

- La création de capacités de planification et de gestion des ressources naturelles à tous les niveaux, notamment, la mise en oeuvre d'un processus d'aménagement des terroirs, et l'exécution d'une politique d'aménagement du territoire.

Dans le contexte national, la mise en oeuvre de l'approche globale de lutte contre la désertification nécessite en particulier:

- Une conception décentralisée du développement, reposant sur de véritables schémas d'aménagement de l'espace rural (terroirs, cantons, sous-préfectures, préfectures).

- L'adaptation du dispositif institutionnel aux exigences d'une planification multisectorielle, et d'une mise en oeuvre coordonnée des actions en milieu rural.
- L'utilisation optimale des ressources naturelles, et l'organisation de leur gestion à long terme par les populations rurales.

Il n'y a pas de doute (la volonté politique existant), de telles exigences peuvent être pleinement satisfaites. Cependant, les rôles des cadres nationaux et des partenaires de coopération, dans la mise en oeuvre de l'approche, demeurent fondamentaux.

Les premiers doivent se convaincre de ce:

- que l'atomisation des actions sectorielles sur le terrain, n'a jamais donné de résultats consistants et viables;
- qu'il faille concevoir à l'échelle des terroirs, des cantons etc... des programmes qui se tiennent, répondent véritablement aux préoccupations immédiates et futures, et sont à même d'enclencher une dynamique (sans doute longue mais certaine) de progrès en milieu rural.

Il est souhaitable que les partenaires en développement appuient une telle dynamique, à travers le financement de programmes globaux d'aménagement de l'espace rural, bien évidemment, à partir de l'existant, qu'il conviendra: d'évaluer, recentrer et/ou renforcer.

\* \* \*

## **CHAPITRE PREMIER : AXE STRATEGIQUE 1**

### **GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Telle que définie par le PDLCD, la Lutte Contre la Désertification vise, le rétablissement et l'entretien des équilibres socio-écologiques, à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles. Cette gestion implique la régénération, l'amélioration, et la conservation à long terme des ressources en terre, sol, eau, végétation, faune...

Pour atteindre cet objectif, le Plan Directeur met en exergue la nécessité de promouvoir :

- La connaissance des ressources disponibles, ainsi que le suivi de leur dynamique,
- exploitation optimale et rationnelle des ressources existantes,
- l'adaptation de la politique foncière aux objectifs d'une gestion à long terme des ressources,
- l'amélioration des ressources, et une transformation qualitative des systèmes de productions,
- les réhabilitations écologiques, afin de reconstituer le capital foncier dégradé.

#### **I - ETAT DE LA SITUATION CONTRAINTES ET ACQUIS:**

##### **1.1 - CONNAISSANCES ET SUIVI DES RESSOURCES NATURELLES**

La gestion rationnelle des ressources naturelles nécessite une bonne connaissance de l'existant. Au Tchad, de nombreux travaux ont été menés en matière de connaissance des ressources, par les institutions nationales et internationales.

Plusieurs services s'y emploient actuellement, souvent sans coordination, ce qui engendre: duplications, recherche du "déjà connu", gaspillage de temps et d'énergies. Ces actions concernent principalement: l'occupation des terres, les sols, l'eau, la végétation et la faune.

a) Occupation des terres :

Le service national spécialisé dans la collecte et le traitement des données sur l'occupation des terres, est le Bureau des Statistiques Agricoles (BSA), qui relève du Ministère de l'Agriculture. Crée en 1967, ce Bureau exploite les données primaires provenant des cinq préfectures du Sud, et des données secondaires fournies par les autres services (Ressources en eau, Météorologie, Hydraulique Agricole, ...) pour la partie septentrionale du pays.

Les informations obtenues devraient permettre, d'éditer régulièrement des annuaires statistiques établissant l'évolution des surfaces cultivées, des jachères, des productions et rendements agricoles, etc... Depuis la réhabilitation du bureau en 1984, un seul annuaire a été publié il y a deux ans. Le second serait encore en préparation.

Les données relatives à l'occupation des terres, si elles existent pour certaines régions, sont peu fiables et partielles. Cela se traduit au niveau des services techniques et sur le terrain, par une planification approximative de l'utilisation de l'espace, et l'exploitation anarchique des ressources.

Les estimations disponibles font état d'un potentiel de 19 millions d'hectares de terres de cultures (sèches et irriguées), soit environ 15% du territoire national. Sur ce potentiel, 1.625.000 ha auraient été exploités en 1985, et 1.701.229 ha en 1989.

Insuffisantes, car partielles et peu détaillées, muettes, parce que pas fiables, les informations disponibles appellent un effort tout particulier en matière de connaissance de l'occupation de l'espace rurale.

Conscient des lacunes observées dans ce domaine, le BSA a initié un projet d'appui, dont le démarrage est espéré en 1993.

Ce projet intitulé "Recensement Agricole" a pour objectif, d'inventorier les exploitations agricoles (tous types confondus) à l'échelle nationale. Les résultats d'une telle opération devraient permettre de constituer une base de données, non seulement sur les terres agricoles, mais aussi pour certaines terres forestières et les parcours pastoraux.

b) Les sols :

Les études pédologiques ont véritablement commencé au cours des années 50, dans le cadre des activités de l'ORSTOM. Elles ont permis à cette institution, d'éditer des cartes pédologiques régionales au 1/200.000 et une couverture générale du pays au 1/1000.000, vers la fin des années 60. Plus tard, des études ponctuelles ont permis de réaliser d'autres cartes à vocation régionale. On citera à titre d'exemple: celles de VISIER et FROGAMET (1970), SCANVIC (1975)etc...

De même que les études pédologiques, des levés topographiques du territoire ont été réalisés en 1954-1955, dans le cadre des travaux de l'IGN/FRANCE. C'est ainsi qu'ont été édités des fonds topographiques à portée régionale, aux 1/500.000 et 1/1000.000. Le DOS: Département Britannique des Etudes Topographiques d'Outre-mer (Direction of Overseas Surveys) a réalisé en 1978 des fonds topographiques au 1/50.000 de la région du Lac-Tchad et ses environs, pour le compte de la CBLT.

L'importante documentation disponible en matière de sols et topographie (CNAR, CEFOD, ONHPV...), quoique exploitable, est tout de même ancienne, demandant à être actualisée et précisée, en ce qui concerne les études pédologiques notamment.

Par ailleurs en raison de l'absence d'une véritable recherche agronomique, et du manque de structures nationales d'études géographiques..., les actions en cours dans domaine des sols sont quasi-inexistantes.

### c) Les Eaux

Dans le domaine des eaux, plusieurs bilans diagnostics ont été réalisés, parmi lesquels figure, entre autres, les études et travaux: BRGM (1987), FROST (1988), IWACO (1990), ORSTOM/SOGREAH (1991)....

Une importante littérature est disponible en la matière au bureau de l'eau (plus de 1 000 ouvrages et cartes), au CNAR, et au niveau des services nationaux d'hydraulique....

#### - Pluviométrie

Le réseau d'observation et de suivi des précipitations existe depuis 1930 (FROST 1988). Renforcé à partir de 1950 à travers les services météorologiques et climatologiques nationaux, il permet la publication de bulletins météorologiques, décadiques, mensuels, et trimestriels. Il compte 227 pluviomètres, 2 pluviographes journaliers, et une trentaine de pluviographes hebdomadaires. Avec une densité largement inférieure à la normale internationale (1,7/10.000 contre 6 à 40), il est insuffisant et mal reparti sur le territoire national.

#### - Eaux de surface

Le réseau hydrographique est concentré dans le Sud du Bassin du Lac-Tchad, autour des systèmes fluviaux majeurs (CHARI-LOGONE). Il a donné lieu à l'édition d'annuaires hydrologiques depuis 1960. Actuellement, le service hydrologique effectue des inventaires, des mesures de niveaux et débits des principaux cours d'eau et lacs, à travers 54 stations d'observation. Celles-ci sont cependant mal suivies en raison de difficultés matérielles et humaines.

- Eaux souterraines:

Les données hydrogéologiques sont rares et essentiellement qualitatives, pour la partie Nord du pays (Tibesti, Ennedi, Borkou, Erdis, Mortcha). Elles restent peu abondantes en ce qui concerne le bas-pays (Salamat, Guéra et Ouaddaï, et dans une moindre mesure, Mayo-Kebbi et même la région de Koros).

Dans le Batha, le Kanem et le Chari Baguirmi par contre, de nombreux travaux, ainsi qu'un réseau piézométrique de surveillance de la nappe phréatique, ont fourni une quantité notable d'informations. (Piézométrie, hydrochimie, perméabilité...).

Quelques sondages et forages (eau et recherche pétrolière) ont apporté une contribution à la connaissance encore faible des nappes profondes, qui sont par endroits artésiennes (Batha, Kanem, Chari-Baguirmi, région de Koros, Salamat).

Deux synthèses cartographiques, réalisées en liaison avec le CIEH en 1976 et en 1985/86 (carte de planification à 1/1.500.000 et carte de potentialité à 1/5.000.000 des ressources en eaux souterraines), ont permis au BRGM (1987), de tenter une évaluation des réserves en eau souterraine et des potentialités d'exploitation des aquifères Tchadiens. Les ressources globales sont estimées entre 262.930 et 543.640 milliards de m<sup>3</sup> dont 20.600 milliards renouvelables naturellement.

En conclusion, quelques actions de connaissance des ressources en eau en cours d'exécution, méritent d'être citées, il s'agit des:

\* projet Appui au Bureau de l'eau : (PNE/Banque Mondiale)

Il comporte les quatre composantes suivantes:

- Appui Technique et Documentaire au Bureau de l'eau,
- Suivi piézométrique suivant trois réseaux: Chari-Baguirmi, Batha, Kanem et Guéra, Salamat,
- Inventaire national des points d'eau,
- Participation au programme de gestion de l'espace rural.

\* Projet Planification et Gestion des Ressources en eau du LAC-TCHAD: (PNUD/CBLT)

Financé par le PNUD (1991-1993) et exécuté par la CBLT, ce projet confectionne un modèle mathématique de suivi et d'évaluation du LAC-TCHAD et de ses affluents.

\* Projet AGRHYMET :

Ce projet appuie les actions de la Direction des Ressources en eau et de Météorologie (DREM), dans la mise en place de réseaux hydrologiques sur les principaux cours d'eau.

d) Les Ressources Forestières

Les prospections forestières, bien que ponctuelles, ont commencé depuis les années 60 (GILLET, 1962 et 1963), PIAS (1970). Les évaluations les plus récentes sont celles du BIEP (1986), KANE et TAAL (1986), CIRAD/CTFT (1988), UNSO/AGROTECHNIK (1990).

L'abondante littérature disponible s'accorde sur la description qualitative de la végétation, et sur sa zonation éco-climatique.

Les informations véhiculées divergent, cependant, quand il s'agit de quantifier les ressources.

Par exemple:

- Forêts naturelles:
  - FAO : 31.170.000 ha (Keita 1983)
  - PNLC : 16.540.000 ha (KANE et TAAL 1986)
  - CTFT/CIRAD : 23.450.000 ha (O. HAMEL 1988)
  - etc....
- Plantations Forestières : 3 000 à 7 500 ha  
(Plusieurs sources discordantes)

Certaines études, dont celles du CIRAD/CTFT (1988), donnent des indications sur les volumes de bois disponibles, par rapprochement à des résultats obtenus au Mali, dans des conditions écologiques estimées comparables.

Autant les statistiques forestières (superficies, volumes, etc...) sont contradictoires et fort insuffisantes, autant les avis sur l'évolution récente de la végétation sont divergents. C'est pourquoi, il est difficile actuellement, d'avoir une idée précise, non seulement du potentiel forestier, mais aussi et surtout, de l'étendue et l'intensité des dégradations qu'il subit.

Conscient du vide existant dans le domaine de la connaissance des ressources forestières, les services nationaux recommandent la réalisation d'un inventaire forestier national.

En 1989, un projet intitulé "Evaluation de la biodiversité et des potentialités forestières du Tchad" a été élaboré et soumis au PNUE. Plus récemment, (Février 1990), la Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement a formulé une fiche de projet d'"Inventaire National des Ressources Forestières" soumise à la BAD.

Ces tentatives traduisent la prise de conscience des services nationaux, quant à la nécessité d'une évaluation des ressources forestières, en vue de leur planification et de gestion sur des bases sûres.

#### e) Les Ressources Pastorales :

Les études du potentiel pastoral Tchadien ont débuté depuis les années 50 et se poursuivent grâce à une équipe de huit (8) chercheurs du Laboratoire National de Farcha.

Elles ont entre autres à leur actif :

\* au niveau central:

- la constitution d'un herbier de plus de 6.000 échantillons représentant 1.650 espèces,
- l'élaboration de catalogues des plantes vasculaires du Tchad (publiés en 1976 et 1977),
- l'établissement de cartes agrostologiques de différentes régions (Kanem, Batha, Ouaddaï, et Guéra),

- la vulgarisation de quelques légumineuses et graminées herbacées.

\* sur le terrain:

- En zone saharienne, l'importante étude financée par l'UNSO dans le BET, a permis d'évaluer les potentialités pastorales et les capacités de charge, à travers six (6) zones témoins représentant 208.183 Km<sup>2</sup> (35% de la zone).

- Le sahel, zone de prédilection de l'élevage Tchadien, a bénéficié de la majeure partie des études menées sur les ressources pastorales. On citera pour l'essentiel:

. les travaux de GASTON (1964-1986) qui ont débouché sur la production de cartes de pâturages en 1966, en 1977 puis en 1986. Ces cartes couvrent l'ensemble de la zone sahélienne, et fournissent des informations précieuses sur les incursions pastorales en zone soudanienne.

. Les travaux du Laboratoire de Farcha concernant les cultures fourragères (environ 30 espèces), destinés entre autres, à améliorer les potentialités zootechniques, constituer une banque de ressources phytogénétiques, étudier la productivité, et enfin, sélectionner les meilleures espèces à vulgariser dans la zone.

. La description et l'évaluation des ressources ligneuses fourragères par préfecture, réalisées par le CTFT/CIRAD (1988).

En zone soudanienne, très peu d'investigations ont été menées sur les ressources pastorales. On pourrait citer notamment:

. l'utilisation de la télédétection pour l'inventaire et la gestion des pâturages dans la région de Moundou par le BDPA,

. les travaux du CIRAD/CTFT (1988).

Au titre des actions en cours, plusieurs opérations visant la connaissance et le suivi des ressources pastorales sont exécutées, en collaboration avec le Laboratoire de Farcha, et le projet National d'Elevage (PNE). On retiendra :

\* Le réseau d'observation des pâturages Naturels au Tchad (ROPANAT):

Démarré en 1988, cette opération vise l'inventaire et le suivi des ressources fourragères en zone sahélienne.

Le ROPANAT utilise un réseau d'observation, basé sur la collecte de données de terrain par des agents de l'élevage, et des images satellites NOAA, fournies par le centre AGRHYMET depuis Mai 1989.

\* Le programme écologie pastorale (PEP)

Le PEP couvre une zone beaucoup plus vaste dite zone d'organisation pastorale (ZOP), délimitée dans le cadre du Projet National d'Elevage.

Il compte trois principaux volets :

- 1 - Enquêtes aériennes à basse altitude en vue :
  - d'évaluer la densité et la répartition du cheptel, des campements et des habitations humaines,
  - de mieux connaître les déplacements spatio-temporels des éleveurs,
  - d'estimer le recouvrement de la végétation, des cultures, et des eaux de surface.
- 2- Réintroduction des espèces pastorales dans le Nord de la zone d'organisation pastorale (ZOP) du PNE.
- 3- Cartographie et estimation de la capacité de charge des pâturages de la ZOP.

Parmi les résultats partiels de ces études on notera :

- La création d'une base de données de l'ensemble de la ZOP (19 spatiocartes au 1/200.000, digitalisées).
- La détermination de la composition floristique, de la biomasse, de la qualité de la végétation herbacée, une estimation du recouvrement des ligneuses et une caractérisation des sols, à partir de 101 relevés.

f) Les Ressources Fauniques :

Tributaire des ressources forestières qui constituent son habitat, la faune est insuffisamment connue, en dehors de celles vivant dans le Parc de Zakouma. relativement bien suivie.

L'inventaire de 1986 a permis d'améliorer la connaissance des ressources fauniques. Il n'a été malheureusement, ni suffisant, ni suffisamment pertinent, pour permettre d'asseoir une politique de gestion rationnelle du potentiel existant.

g) conclusion :

En dehors du secteur Elevage qui a fait l'objet d'études, relativement bien structurées et canalisées en matière de connaissance des ressources pastorales, dans les autres domaines considérés (eau, forêts, faune, sol, terre), les bases de planification des ressources naturelles sont: insuffisantes, peu sûres, ou quasi inexistantes.

Pour une gestion rationnelle des ressources naturelles, le Tchad doit d'une part disposer des données fiables sur l'état de l'existant, et d'autre part, concevoir et mettre en oeuvre un système permettant leur suivi dans l'espace et dans le temps.

La présence de certaines initiatives, et de quelques projets en activité suggère la coordination des efforts afin de mieux valoriser les ressources techniques et financières disponibles.

La formulation d'un Programme National de Connaissance et Suivi des Ressources Naturelles, pourrait permettre une telle coordination, et contribuer à la mobilisation d'apports supplémentaires, pour atteindre l'objectif. Ce programme définira de façon détaillée les besoins sectoriels, et les intégrera dans une démarche d'ensemble, qui prendra en compte les contraintes humaines, matérielles et institutionnelles.

\* \* \*

\*

## 1.2 - EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

### 1.2.1 LES RESSOURCES EN EAU:

#### a) Les eaux souterraines :

L'alimentation en eau des villes est presque exclusivement assurée à partir des eaux souterraines (N'Djaména, Sarh, Moundou, Abéché, Kélo, Koumra, Doba, Pala, Moussoro, Mao et Fianga).

L'utilisation des eaux souterraines en zones rurales varie selon les régions. Dans les zones suffisamment arrosées, les puits sont destinés à la consommation humaine, les animaux pouvant s'abreuver directement aux marigots, mares et lacs. Dans d'autres régions, particulièrement au Nord du 13ème parallèle, où il n'existe pas d'eau de surface, de nombreux puits sont à usages mixtes.

D'une manière générale, l'exploitation des eaux souterraines est encore destinée à la satisfaction des besoins élémentaires de l'hydraulique pastorale et villageoise qui, par ailleurs, sont loin d'être intégralement couverts.

Malgré les ressources importantes évoquées précédemment, en effet, avec 7.000 points d'eau dont 4.000 modernes et 3.000 points d'eau traditionnels, le Tchad est l'un des pays les plus en retard sur le programme de la DIEPA (Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement).

#### b) Eaux de surface :

Le réseau hydrographique véhicule d'importantes quantités d'eau, le CHARI et le LOGONE constituant les deux principaux cours d'eau.

En amont de son confluent avec le Logone, le Chari débite: 8 à 10 milliards de mètres cubes à Sarh, 21 à 41 milliards à N'Djaména.

Il reçoit en rive droite les affluents: Bahr Salamat, Bahr Keita, Bahr Aouk, et en rive gauche, le Ba-Illi, et le Bahr Sara.

Le Logone débite 2,9 milliards de mètres cubes à Doba, 11 à Moundou et 14,4 à Laï. Il reçoit les eaux des affluents Ba-Illi, Pendé et Lia en rive droite, Tandjilé et Nya en rive gauche. En période de crue, ses eaux sont captées par les rivières du bassin de la Bénoué, le Mayo-Kebbi et la Kabia.

Parmi les cours d'eau se trouvant en dehors du bassin hydrographique du Chari, le Batha dont le débit est très irrégulier, alimente essentiellement le lac fitri. Il débite 0,6 milliards de m<sup>3</sup> à Ati.

Sept lacs complètent ce dispositif naturel, malheureusement peu et mal exploité :

- Le Lac Tchad constitue un bassin intérieur terminal, peu profond (profondeur maxi 7 à 12 m), de superficie variant entre 12.000 à 28.000 Km<sup>2</sup>. Il est alimenté par trois (3) rivières dont deux ne coulent pas sur le territoire (la Komadougou Yobé au Nigéria et l'E1 Beide au cameroun). En année moyenne, la totalité des apports est estimée à environ 40 milliards de m<sup>3</sup>.

- Le Lac Fitri dans la préfecture du Batha, avec un bassin versant de 1 300 Km<sup>2</sup>, est alimenté par le cours d'eau Batha.
- Le Lac Iro dans le Mayen-Chari.
- Les Lacs Tikem, Fianga et Léré.
- Enfin, le Lac Ounianga dans le B.E.T.

En année de pluviométrie moyenne, on estime qu'à N'Djaména, le Chari pourrait permettre d'irriguer 300.000 ha de riz en saison de pluie, et environ 130.000 ha en saison sèche . Au pire (crue particulièrement faible par exemple 1984), il aurait permis d'irriguer respectivement 83.000 et 33.000 ha.

Actuellement, environ 78.000 ha sont irrigués au Tchad, dont 70.000 ha en irrigation traditionnelle, sur un potentiel en terres irrigables estimé entre 1,2 et 5 millions d'hectares. En se basant sur l'estimation de 20.000 m<sup>3</sup> de dotation annuelle nécessaire pour irriguer 1 ha, de riz, la quantité d'eau exploitée par le système moderne et traditionnel se situerait autour de 1,5 milliards de m<sup>3</sup>.

Si le Tchad venait à aménager les 1,2 millions d'hectares, la consommation serait alors de 24 milliards m<sup>3</sup>, ce qui représenterait la moitié des ressources en eaux disponibles en année de bonne pluviométrie.

Le rapport intitulé "Analyse et perspectives du sous-secteur de l'irrigation" (FAO,BIRD), estime cependant, que les besoins du Tchad en grande irrigation, sont moins urgents que dans d'autres pays Africains, du fait que les ressources naturelles soient plus diversifiées et plus abondantes par rapport à la taille de la population, d'une part, et de l'autre, parce que les projets d'irrigation à grande échelle impliquent des coûts élevés. Les projets à échelle réduite, du fait de leur coût relativement faible, seraient mieux indiqués: "la participation et la responsabilité des agriculteurs sont accrues la rentabilité améliorée, et les risques amoindris".

Les difficultés de gestion et de maintenance des grands projets d'aménagements hydroagricoles, sont particulièrement à la base de cette conclusion. Parmi ces grands projets, on pourrait citer entre autres, pour mémoire :

- Le casier A de Bongor (1950)

A l'origine, 55.000 ha ont été endigués pour la production du coton. Par la suite, le casier a été réorienté vers la riziculture. Actuellement, 200 ha sont cultivés dans la partie aménagée, contre 1.700 ha hors aménagement.

- Le casier B de Bongor (1960)

L'aménagement comprend 500 ha en maîtrise totale, et 300 ha par submersion contrôlée.

- Le casier C de Nya (Doba)(1972)

Conçu pour la submersion contrôlée de 250 ha, et une maîtrise totale sur 20 ha.

- Aménagement autour de N'Djaména (1973):

Une superficie de 300 ha a été aménagée, réduite en 64 ha depuis les événements de 1979.

- Le périmètre de Satégui-Deressia (1974).

1.500 ha ont été réalisés en maîtrise partielle.

- Le projet d'irrigation de Malo (1977-1978)

Il a été réalisé par la CBLT au Sud de N'Djaména. Prévue pour l'aménagement de 9.400 ha par pompage (5 stations) avant les événements de 1979, l'infrastructure est actuellement presque inexistante.

- Enfin, sur étude de la SATEC et grâce à un financement IDA, une superficie totale de 200 ha a été aménagée en 1979. Mais, 50 ha seulement ont été mis en culture. Entre 1979-1983 tous les systèmes hydrauliques ont été détruits....

Malgré les limitations techniques, les contraintes principales aux grands projets d'aménagements hydro-agricoles sont d'ordres économique, social, institutionnel et législatif.

C'est pourquoi de nombreux partenaires sont actuellement engagés dans la petite irrigation, qui se développe dans tous le pays. Cependant, au regard des potentialités, les efforts déployés demeurent encore très modestes.

### 1.2.2 LES RESSOURCES FORESTIERES

#### a) Forêts Naturelles :

Comme souligné précédemment, la superficie des forêts naturelles est mal connue. Les estimations disponibles varient entre 16 et 31 millions d'hectares. Du fait de cette grande lacune dans la connaissance des ressources forestières, les points de vue sur l'état des formations existantes sont également contradictoires.

Certains observateurs affirment que la végétation forestière a autant souffert des sécheresses successives, que celles des autres Etats Sahéliens. En outre, la concentration des populations dans le Sud et autour des centres urbains, en raison des guerres, a accentué la dégradation.

D'autres considèrent, par contre, que l'exode forcé des populations au cours des événements, a favorisé une reprise de la végétation notamment en zone sahélienne.

Dans sa récente étude, le CTFT/CIRAD fait observer que la tendance générale est régressive, mais qu'il est tout de même difficile de proposer un schéma à cette évolution. Le schéma dressé par la Direction des Forêts en 1989 semble néanmoins concilier les différents points de vue:

- "Dans la zone Sahélienne, une mise en défens de facto s'est opérée, à la faveur des troubles qui ont engendré la désertion des populations. Une amorce conséquente de régénération de la végétation s'est produite. Cependant, la reprise de l'exploitation au delà des capacités naturelles du milieu, a engendré la rupture complète de l'équilibre précaire qui se rétablissait.

- Autant la dégradation des ressources a été atténuée en zone Sahélienne (par mise en défens), autant elle a été exacerbée dans la zone Soudanienne par la concentration des populations. Dans cette zone, la sécheresse a fortement mis en évidence, une dégradation prononcée de la végétation et des sols, autour des villes, villages et points d'eau".

Même si elles ont été à la base de nombreuses formes de détériorations du milieu, d'une manière générale, les sécheresses et les guerres ont révélé l'extrême fragilité du milieu, et catalysé un processus latent de rupture de l'équilibre socio-écologique.

En effet, la dégradation de la végétation naturelle n'est pas un fait récent. Depuis fort longtemps, des auteurs ont évoqués un phénomène de désertification de la zone sahélienne, et une "Sahélisation" des domaines Soudano-Sahéliens et Soudaniens. Admettant que les conditions climatiques y jouent un rôle important, ils attribuent cette situation à l'action de l'homme (déboisements...) et du bétail (surpâturage) principalement.

Malgré les processus de dégradation dont elles ont été (et sont encore) l'objet, des ressources forestières continuent de jouer des rôles écologiques et socio-économiques indubitables.

#### a.1 Le Bois-Energie:

De toutes les formes d'exploitation des forêts, celles du bois de chauffe et du charbon sont plus dommageables aux ressources forestières. La biomasse ligneuse assure en effet l'essentiel des besoins énergiques domestiques du pays.

En raison du manque de fiabilité des statistiques de populations, l'estimation du volume de bois consommé paraît difficile. Celle disponible, fait état d'environ 5,7 millions de m<sup>3</sup> consommés au niveau national, dont 1.000.000 de tonnes dans les trois plus grands centres urbains.

- N'DJAMENA : 500.000 T/AN
- SARH : 400.000 T/AN
- MOUNDOU : 100.000 T/AN

Les distances de collecte deviennent de plus en plus grandes, allant jusqu'à 100-150 Km (N'DJAMENA, ABECHE).

L'étude réalisée en 1982 par la FAO (référence relativement ancienne utilisée faute de mieux), indique que 15% de la population Tchadienne seraient en situation critique, 2% en situation de crise et 19% en situation de pénurie (consommation inférieure aux besoins réels). Compte tenu de la dégradation des ressources, l'actualisation de ces estimations donnerait des proportions beaucoup plus alarmantes.

Les services nationaux ont très tôt compris la nécessité d'agir sur tous les plans, pour préserver les forêts des ponctions désastreuses dont elles sont l'objet.

Depuis 1972 en effet, date de démarrage du projet "ceinture verte" de N'Djaména, des opérations de plantations forestières sont réalisées, de même qu'un effort est déployé pour réduire la consommation du bois par les ménages.

D'une manière générale, les plantations forestières n'ont malheureusement pas répondu aux espoirs. Insuffisantes, mal suivies en raison des événements et des moyens disponibles, elles contribuent très peu à compenser, les prélevements croissants sur les forêts naturelles.

Depuis quelques années, un intérêts particulier est accordé à l'aménagement des formations forestières naturelles. Cependant, les résultats obtenus sont encore peu significatifs.

Parmi les projets qui s'y sont intéressés, on citera notamment:

- Le projet d'Aménagement de la Végétation Naturelle dans la Région de N'Djaména:

Financé par le PNUD le PAM, l'ONG et MISERIOR entre 1975 et 1980, ce projet fait partie de la "ceinture verte" de N'Djaména. Il avait pour objectifs:

- La protection de la ville de N'Djaména contre les vents de sable,
- l'approvisionnement de la ville en bois,
- l'étude de la dynamique des peuplements de la zone,
- la mise au point de méthodes performantes d'exploitation du bois.

Les opérations réalisées ont, semble t-il, donné des résultats intéressants, qui n'ont malheureusement pas été exploité ultérieurement. L'accent a particulièrement été mis sur les plantations visibles autour de N'Djaména.

- Le projet de Développement des Activités Forestières au Tchad.

Financé par le PNUD à travers la FAO, ce projet a été exécuté entre 1987 et 1992 à la suite du projet dit de relance des activités forestières. Il avait pour objectifs:

- Mettre au point et essayer à titre pilote, dans les préfectures du Chari-Baguirmi, du Mayo-Kebbi et du Kanem, des opérations forestières à buts multiples dont: la fixation des dunes, le reboisement, la restauration et l'aménagement des forêts naturelles, l'agro-foresterie, l'identification des formes de participation des populations aux activités de développement forestier.

- Parfaire la formation des cadres nationaux en matière d'animation et de vulgarisation forestière.

- Sensibiliser et éduquer les populations rurales.

Les principales réalisations signalées sont:

- création de 6 pépinières villageoises et 2 centrales,
- Plus de 1.000 ha plantés dans le cadre des opérations d'agro-foresterie,
- brise-vents sur les périmètres irrigués,
- protection des forages pastoraux et villageois et fixation des dunes,
- catographie de forêts naturelles mises en défens.

- Le Projet de Foresterie Rurale et Aménagement des Forêts pour la Production de Bois et de Feux.

Financé par les Pays-Bas à travers la FAO, ce projet couvre la période de 1989-1992 en première phase.

- Les objectifs de la première phase qui s'achève en Décembre 1992 sont:

- Promotion de la foresterie rurale et péri-urbaine dans la Préfecture du Batha.

- Elaboration d'un plan d'aménagement et d'exploitation des forêts naturelles, pour l'approvisionnement des villes et des villages en bois de feu et produits de carbonisation.

- Promotion de la diffusion et de la vulgarisation des foyers améliorés dans les villes et villages du Chari-Baguirmi et du Batha.

#### Réalisation des objectifs:

- mise en défens,
- cartographie de (40.000 ha),
- début aménagement 8.000 ha,
- activités diverses de foresterie rurale.

Au vu des résultats, on peut conclure en effet, que l'aménagement forestier est encore à ses débuts au Tchad. Pourtant, l'importance relative des ressources dont notamment, plus d'un demi million d'hectares de forêts classées, et l'expérience des autres pays Sahéliens dans ce domaine, permettent d'envisager des efforts plus consistants.

#### a.2 Bois de service et bois d'œuvre:

Le rônier (Borassus aetiopium), anogeissus leiocarpus, et dans une moindre mesure le palmier doum (Hyphaene Thebaïca), sont les espèces les plus sollicitées en matière de bois de service. Le volume exploité au niveau national n'est pas connue de façon précise. Il est estimé à environ 280.000 tonnes par an, dont 51.000 tonnes pour les principaux centres urbains (CTFT 88).

S'agissant du bois d'œuvre, malgré l'importance du potentiel, il n'y a pas eu de production de sciages et de contre-plaqué au Tchad. Les perspectives d'installation d'une ou plusieurs scieries dans le Sud, paraissent maintenant irréaliste, au regard de la dégradation des formations naturelles. En 1988 les importations de bois se situaient entre 7 à 8000 m<sup>3</sup> de sciages et, 800 à 1.000 m<sup>3</sup> de contreplaqués à N'Djaména.

#### a.3 Principaux produits forestiers secondaires:

##### - la gomme arabique:

Le Tchad était cité parmi les principaux producteurs de gomme arabique d'Afrique. Le gommier (Acacia Sénégala) est largement représenté en zone sahélienne, dans les Préfectures de Biltine, de Ouaddaï, du Batha, du Kanem, du Lac et une partie du Chari-Baguirmi, sur un territoire d'environ 3.800.000 ha.

La cueillette commerciale de la gomme a commencé pendant les années 50. Depuis cette période, la production a régulièrement augmenté pour atteindre 1.345 tonnes en 1968. Ce développement rapide a été possible grâce aux interventions de l'administration coloniale, et plus tard avec l'appui du F.A.C et du F.E.D:

- brigade de sensibilisation,
- démonstrations techniques de saignées artificielles,
- semis directs,
- mise en défens et enrichissement.

Malgré ces efforts la production de gomme n'a cessé de décroître depuis 1969, pour atteindre 85 tonnes en 1974. Cette diminution est due en partie à la sécheresse (disparition de certains peuplements séniles), mais aussi, à la désarticulation des mécanismes de collecte-commercialisation mis sur pied.

Le projet FED "Promotion de la Production gommière" (1972-1975), n'a pas pu permettre de redresser la situation, en raison des événements et des limites techniques.

Malgré l'abandon presque total de la filière-gomme, par les services forestiers et les sociétés SONACOT et AGRICOLA depuis les déboires de ce projet, l'espoir est tout de même permis quant aux possibilités de relance de l'activité gommière.

Deux sociétés nationales privées : continuent de s'intéresser au produit. Les quantités de gomme "tout-venant" commercialisées par ces sociétés sont établies à : 2.400 t, 1.400 t, 500 t, 700 t, 1.350 t, 1.600 t, au cours des campagnes respectives 1986, 87, 88, 90, et 91.

#### -Le Karité

Il y avait au Sud du Tchad, c'est-à-dire dans la zone soudanienne (Mayo-Kebbi, Tandjilé, les 2 Logones, le Moyen-Chari) quelques 50 à 60 Millions de pieds producteurs de karité (*Butyrospermum Parkii*). La cueillette des noix de karité est une pratique assez ancienne, mais l'exploitation et la commercialisation de cette denrée sont restées au stade artisanal (troc).

Une évaluation officielle réalisée dans les préfectures du Moyen-Chari et les 2 Logones, a donné à peu près 4.600.000 arbres producteurs, représentant une production de 500.000 tonnes de noix.

C'est à partir de 1970, qu'il a été envisagé d'exploiter cette ressource de manière industrielle. En 1975, grâce à l'assistance technique italienne, un projet a été mis sur pied à Sarh au Moyen-Chari (Projet Karité Sarh).

Ce projet avait pour objectif, la vulgarisation des nouvelles techniques de séchage, notamment par l'installation de fours, des techniques de décorticage des noix, et de nouvelles méthodes de conditionnement des amandes. Ces efforts ont abouti au cours de la campagne 1976, à l'achat de 22 tonnes. La commercialisation était effectuée par la société COTON TCHAD qui traitait les noix à l'huilerie de Moundou. Le beurre produit était vendu à 250 francs le litres. Au cours de la campagne 1977, 120 tonnes de noix ont été achetées. Depuis, l'opération est arrêtée pour diverses raisons, dont la faiblesse du prix versé au producteur.

Au delà de ces grands domaines d'exploitation, les ressources forestières du Tchad jouent des rôles multiples, qu'il serait fastidieux de traiter dans un tel document. Signalons simplement, qu'à l'échelle des terroirs, la forêt demeure une source d'aliments, de produits artisanaux, pharmaceutiques etc...

#### a.4 Forêts et Productions Rurales :

Les ressources forestières constituent un support essentiel aux productions agricoles et pastorales. La disparition de la végétation ligneuse dans les zones pastorales du Sahel et du Nord est, par exemple, à l'origine de la dynamique de l'ensablement. Au Sud, la destruction des forêts a engendré du développement de l'érosion hydrique, et de l'évolution défavorable, des micro- climats, nécessaires à la promotion de productions agricoles de qualité.

Conscients du rôle écologique irremplaçable de la végétation ligneuse, services forestiers nationaux et Partenaires de Coopération ont développé quelques actions d'Agro-foresterie, modestes certes, mais dont l'expérience devrait drainer beaucoup plus l'attention.

Les actions multiformes de foresterie communautaire mises en oeuvre par les ONG, dont CARE International, SECADEV, etc..., celles en cours dans le cadre du projet foresterie Rurale et Aménagement des Forêts (FAO/Pays-Bas), ainsi que par les volets forestiers des projets intégrés..., méritent en effet un intérêt particulier.

Il est évident par rapport aux pays de la sous-région, le pays a pris un retard important qu'il convient de rattraper quant aux actions de promotion de l'arbre sur des terres agricoles et parcours pastoraux.

### 1.2.3 LES RESSOURCES FAUNIQUES:

En raison du braconnage et de certaines activités rurales, la faune est pratiquement confinée: dans les deux parcs nationaux, qui couvrent une superficie totale de 414.000 ha, les huit réserves de faune, totalisant 11.240.000 ha, et quelques aires de développement potentiel de la chasse.

Toutes les espèces animales ont payé un lourd tribut aux sécheresses et évènements des dernières années. Les déplacements des populations, les épidémies, la disparition temporaire de l'administration des parcs et réserves..., ont en effet engendré ou favorisé la dégradation des habitats, et la destruction du gibier.

Tout cela s'est traduit par une sévère réduction des effectifs de la faune qui, à l'époque, comptait parmi les plus nombreuses et diversifiées d'Afrique. Certaines espèces comme le rhinocéros, l'oryx, l'addax, le grand Koudou... ont disparu, ou sont en voie de l'être.

#### a) Situation des aires protégées :

##### a.1 les parcs nationaux:

###### - le Parc National de ZAKOUMA:

Le Parc National de Zakouma a été créé en 1963, après avoir été depuis 1958, une réserve de faune (depuis 1958). D'une superficie de 300 000 ha, il appartient à la zone soudanienne, avec une végétation du type forêt-claire à savane épineuse, dominées par *Accasia* (sp), *Combretum* (sp) et quelques légumineuses.

Un inventaire de la faune, réalisé en 1991 (Mission SECA/CEE) indique le potentiel suivant:

<u>Espèce</u>	<u>Nombre d'individus</u>
Eléphant	1040
Girafe	890
Buffle	300
Damalisque	400
Bubale	2000
Hippotrague	700
Cobe defassa	200
Grand koudou	50
Autruche (adultes)	500
Redunca	50
Cobe de Buffon	120
Guib harnaché	100
Gazelle	630
Phacochère	2060
Ourébi + Céphalophe	500

L'importance de sa faune justifie l'intérêt accordé à ce sanctuaire par la CEE, qui y finance le projet dit de "Réhabilitation et de Conservation du Parc National de Zakouma" (1 000 000 écus, 1989-1992).

#### - Le Parc National de Manda:

Le Parc National de Manda est situé en rive gauche du CHARI, à 25 Km au Nord-Ouest de SARH (475 Km de N'DJAMENA). Classé en 1965, il couvre une superficie de 114.000 ha constitués d'une savane arborée, bien peuplée à l'époque par les élans de Derby (400 à 500), et de nombreuses autres espèces (éléphants, hippopotames, buffles, phacochères, cobes, lions, girafes...).

Un inventaire y a été réalisé en 1986, mais a donné des résultats decevants: Aucun ongulé et très peu d'oiseaux recensés, 2 autruches, 2 phacochères, 4 céphalophes, et une carcasse d'éléphant sont dénombrés. Faute de surveillance, la faune du parc donc pratiquement disparu en 25 ans. Outre le braconnage, les activités rurales (pastoralisme et agriculture) ont notamment réduit l'espace vital de la faune.

En Avril 1991, le FAC a accordé un financement de 13,5 millions de FCFA pour la reconstruction du Parc National de Manda. Les populations riveraines pour leur part, ont constitué des "comités villageois de défense du Parc".

a.2 Les réserves de faune:

- la réserve de la faune de Bahr Salamat:

Immense territoire de 1 866 200 ha, cette réserve a été créée en 1964, pour constituer une zone tampon autour du Parc de Zakouma. Pratiquement pas surveillée, elle est envahie par le bétail domestique, qui auparavant transhumait plus au nord. Le recensement de 1986 y a relevé une faible densité de faune sauvage, et une nette dégradation de l'habitat.

- la réserve de faune de Siniaka-Minia

D'une superficie de 461 000 ha, cette réserve a initialement été classée pour la protection des rhinocéros noirs. Elle était très peuplée, notamment en buffle. Le recensement aérien de juin 1986, a démontré une sensible réduction de toutes les espèces. Toutefois cette réserve demeure après le Zakouma, l'une des dernières zones où la grande faune soudano-sahélienne a pu se maintenir.

- la réserve de faune de Binder-Léré:

D'une superficie de 135 000 ha, cette réserve a été créée en 1974, dans la préfecture du Mayo-Kebbi. Elle abrite plusieurs lacs naturels (Léré, Tréné). On y trouve une importante population de lamantins, hippopotames, varans d'eau, crocodiles, tortues et autres reptiles. La faune terrestre est composée entre autres de damalisques, bubales, hippopotames, girafes, hyènes, phacochères...

- La réserve de faune de Mandelia:

Créée en 1967, cette réserve est comprise entre le CHARI et le Logone, à 20 Km de N'Djaména. Elle couvre une superficie de 138 000ha. Sa situation est critique eu égard aux pressions de toutes sortes qui sont exercées sur le milieu.

- La réserve de faune d'Abou Telfane:

D'une superficie de 110 000 ha, elle a été classée en 1955 pour la protection du grand Koudou, mais n'a jamais bénéficié d'une surveillance réelle. Au cours de la prospection aérienne de 1986, aucun représentant de cette espèce n'a été rencontré. Une très forte dégradation caractérise actuellement le milieu, du fait de l'occupation humaine.

- La réserve de faune de Ouadi Rime - Ouadi Achim:

Créée en 1969 pour la protection de l'ORYX et de l'ADDAX, elle couvre une superficie de 8 000 000 ha en zone Sahélo-saharienne. Troisième du monde de par sa superficie, la réserve a connu une importante dégradation au cours des dix dernières années. Les oryx et Addax qu'on y comptait par milliers ont été considérablement réduits.

- La réserve de faune de FADA Archei:

D'une superficie de 211 000 ha, cette réserve a été classée en 1967 dans le massif de l'Ennedi, pour la protection du mouflon. L'inaccessibilité de la zone a permis le maintien de l'espèce, malgré l'absence de protection depuis les événements.

- La réserve du Lac Fitri:

Située dans la préfecture du Batha, elle couvre une superficie de 195 000 ha. Elle a été classée en 1989 comme zone humide d'importance internationale (convention de RAMSAR).

La réserve du Lac Fitri est connue pour sa riche avifaune, environ 140 000 oiseaux y ont été dénombrés lors du recensement de 1986. L'UICN a formulé un projet de gestion de cette réserve, dont le financement est encore recherché.

### a.3 Les domaines de chasse

#### . Le domaine de chasse de Douguia:

Classé en 1975, il couvre une superficie de 594 000 ha. Il est situé à environ 80 Km de N'Djaména, près du Lac Tchad. Il est géré actuellement par une société privée.

#### . Le domaine de chasse de l'Aouk:

Il s'étend sur 250 Km entre SARH et HARAZE, et sur 200 Km entre AMTIMAN et BARTH AOUK (frontière RCA). Autrefois réputé pour la diversité et la qualité de sa faune, il a considérablement souffert du braconnage.

### b) Les actions d'Aménagement de la Faune

Depuis plusieurs années, en raison de la modicité des moyens mis à sa disposition, l'administration chargée des parcs et réserves n'a pu entreprendre que des actions timides, grâce notamment à l'aide internationale.

Les seules actions d'aménagement dignes de ce nom, sont menées au parc de Zakouma et dans une moindre mesure, au Parc de Manda.

#### b.1 L'aménagement du Parc de Zakouma:

Depuis le démarrage du Projet FED, plusieurs actions sont exécutées. On citera principalement:

- le renforcement des brigades de surveillance,
- la construction de postes de contrôle,
- l'ouverture de pistes d'accès (408 Km ouverts)
- construction de petites retenues,
- creusement et surcreusement des mares,
- inventaire de la faune et cartographie,
- étude socio-économique (CARE International)

Sur la base des deux dernières activités, un projet d'extension de la zone d'intervention est envisagé. L'approche adoptée vise une implication plus marquée de la population riveraine dans la gestion de la faune, (actions d'aménagement des terroirs).

b.2 L'aménagement du Parc de Manda:

Très modeste, l'appui du FAC a permis:

- l'ouverture et le balisage de la piste principale du parc,
- la refection des campements,
- la confection de panneaux de signalisation.

b.3 L'aménagement des réserves et domaines de chasse:

En dehors de l'intervention des projets WWF/UICN (1973-1977) concernant la réserve O Rimé - O Achime, rares sont les actions significatives menées à l'échelle des réserves et domaines de chasse. Parmi ses actions, seul l'aménagement des blocs de chasse de l'AOUK est signalé.

Par ailleurs, dans le cadre du programme ADER (volet gestion des ressources naturelles), des actions d'aménagement du domaine de chasse de Douguia et de la réserve de Mandalia sont prévues. Toutefois, le contour de ces actions n'est pas encore clairement défini.

#### 2.1.4 LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La pêche occuperait la troisième place dans les exportations du pays, après le coton et les produits animaux. Les estimations les plus récentes (1977) font état de 80.000 tonnes de capture, dont 27.000 proviendraient du Lac-Tchad.

##### a) Aménagement des Pêcheries :

En raison des perturbations du régime des différents plans et cours d'eau, la production des pêcheries connaît de très grandes fluctuations. Cependant, une augmentation du nombre des pêcheurs est constatée. Elle serait liée à la reconversion, ou tout au moins, à un intérêt croissant des agriculteurs et éleveurs dans l'exploitation des ressources halieutiques.

L'essentiel de la production repose sur la pêche artisanale, pratiquée sur le Lac-Tchad, le Chari, le Logone et accessoirement, sur les autres cours d'eau et petits Lacs.

Les tentatives de développement et de modernisation du sous-secteur n'ont pas porté fruit, compte tenu de la résistance du milieu pêcheur caractérisé par de fortes et longues traditions. Cela s'explique sans doute, par le manque d'études socio-économiques préalables, et le désir obstiné d'appliquer des schémas exogènes est stéréotypés d'aménagement des pêcheries.

Les efforts antérieurs d'organisation des pêcheurs en groupements coopératifs, se sont particulièrement soldés par des échecs. En Novembre 1986, les services nationaux ont tiré la conclusion suivante, dans le cadre de la préparation de la réunion de suivi de table ronde de Genève:

« L'expérience infructueuse des tentatives précédentes montre qu'il est délicat d'imposer des solutions aux pêcheurs. Cela peut s'expliquer par l'insuffisante compréhension des aspects culturels, sociaux et économiques de la pêche traditionnelle. La connaissance et la qualification des cadres spécialisés, devront plutôt être utilisées pour appuyer les idées d'organisation venant des pêcheurs et des commerçants eux-mêmes, donc acceptées par eux...».

Cette autocritique courageuse mais obligée, est généralisable à tous les pays de la sous-région. Les résultats peu significatifs obtenus, expliquent quant à eux, le manque d'intérêt accordé par les partenaires à la promotion de la pêche au Tchad.

Depuis plus d'une décennie, tandis que dans les autres secteurs, l'élan de coopération pour la reconstruction du pays a permis d'importants investissements, aucun projet à la hauteur des ambitions n'a été mis en oeuvre dans le domaine des pêches.

Les ambitions nationales de développement des ressources halieutiques, prennent en compte les expériences passées et sont définies de la manière suivante :

- "l'établissement d'un service de la pêche compétent et bien équipé, pour lui permettre de mettre en oeuvre la politique nationale en matière de pêche. Ce service devra disposer d'une banque de données sur la pêche;
- la création de centres pêche, qui seront en contact permanent avec les pêcheurs, et qui serviront de siège aux services décentralisés du sous-secteur;
- la suppression des freins, au transport et au commerce du poisson et des produits dérivés à l'intérieur du pays, par l'amélioration des communications et des infrastructures de marché, et une meilleure adaptation des taxes correspondantes;
- l'augmentation du revenu de la pêche, par la promotion et la diffusion des méthodes améliorées de conservation et de transport, afin de réduire les pertes élevées constatées actuellement;
- l'assistance - conseil aux pêcheurs et commerçants qui manifestent leur intention de s'organiser en groupements ou coopératives.

En Septembre 1987, la Banque de Développement de l'Afrique Centrale a financé l'étude de faisabilité d'un projet de "mise en valeur des produits de la pêche dans le Chari et le Logone".

Celui-ci devait jeter les bases d'une relance des activités, à travers cinq villages, considérés comme base potentielle de promotion des pêches sur les deux fleuves (Mani, Douguia, Logone, Gana, Guelendeng, Kouno). Malheureusement, le dossier n'a pas connu la suite attendue.

b) Le Développement de la pisciculture :

Les expériences de pisciculture en étangs et en cages flottantes, ont inspiré les services nationaux, quant aux possibilités de développement de la pêche en milieu maîtrisé.

Un intérêt particulier a été accordé à ces pratiques, à travers l'expérience pilote de Bongor (UNICEF) qui s'est avérée décevante. Selon les responsables nationaux (Préparation de la table ronde de Genève 1985), "même avec un programme ambitieux, la pisciculture ne pourra pas présenter un pourcentage élevé de la production nationale de poissons".

Le développement de la pisciculture est donc considéré comme une activité complémentaire, à développer sur les petits plans d'eau, dans le cadre des actions intégrées de développement rural notamment.

1.3 ASPECTS FONCIERS

De nombreuses études ont été réalisées sur les systèmes fonciers Tchadiens depuis les années cinquante. Un fonds documentaire important existe dans ce domaine, au CEFOD, à l'ENAM, au BIEP, à l'INSH, et à l'Université du Tchad.

Les études les plus récentes effectuées, parmi lesquels: la monographie CIRAD/CTFT (1988), et l'étude BONFIGLIOLI (1989), posent la problématique foncière à travers l'inadéquation des règles du droit moderne en vigueur, par rapport aux "systèmes fonciers coutumiers", et aux antagonismes prévalant au sein de ces différents "systèmes".

Selon BONFIGLIOLI, « au Tchad, comme dans les autres pays Sahélien, un certain nombre de facteurs rendent aujourd'hui extrêmement grave la situation foncière, et problématique le statut de la terre»: Parmi ces facteurs il distingue :

- "la croissance démographique,
- la valorisation croissante de la propriété foncière et une transformation de la valeur d'usage de la terre en valeur d'échange,
- une colonisation anarchique et chaotique des terres,
- la dégradation croissante des ressources naturelles, agricoles et pastorales...."

L'inadéquation des règlementations foncières en vigueur, et la problématique du statut foncier, sont également relevés, à travers la typologie des pratiques foncières chez les pasteurs et les sédentaires, réalisée par le CIRAD. Selon cette étude :

"Les notions d'espace chez les différentes communautés sont liées à l'espace exploitable par celles-ci, solidiairement avec leurs systèmes fonciers et techniques traditionnels.

Elles sont donc, en général, variables d'une région à l'autre, d'une ethnie à l'autre, d'un village à l'autre, d'un réseau de campement à l'autre.

La dégradation historique des droits coutumiers, l'émergence de contraintes, de besoins nouveaux, et de réglementations sectorielles dites "modernes", bouleversent l'équilibre ancien et impliquent donc, une clarification et une normalisation dans la distribution des responsabilités, au niveau de la gestion et de l'exploitation du milieu".

Toutes les études menées dans le domaine du foncier posent ainsi, la nécessité d'une réforme des dispositions modernes et les institutions qui les sous-tendent, mettant en exergue le respect des formes de gestion coutumière de l'espace, et soulignant l'impérieux besoin de responsabilisation des populations dans la gestion des ressources.

BONFIGLIOLI exprime le constat en ces termes :

"Le point fondamental semble être la réforme administrative des institutions chargées du foncier, et la participation effective des populations d'une région donnée, à la maîtrise de leur espace, et au processus de lutte contre la dégradation des ressources naturelles :

\* ce sont les communautés rurales qui doivent décider, endosser et gérer les systèmes fonciers, les institutions étatiques et para-étatiques devant apprendre à jouer un rôle d'assistance et de service;

\* tout type de solution doit passer nécessairement par un accord préalable, entre les individus et groupes d'individus, au sujet d'un comportement foncier commun. Cela exige la mise en place d'une loi;

\* un certain nombre de questions doivent être approfondies:

- la notion de propriété,
- les mécanismes de l'immatriculation,
- l'inaliénabilité de la terre".
- etc...>

Les textes en vigueur en matière foncière, sont semblables quant au fond, à ceux qu'on trouve dans les autres pays Sahéliens. En général, ils laissent la porte ouverte à tous les droits de propriété et garanties théoriques possibles, pour ceux qui mettent effectivement la terre en valeur si tant est:

- que ceux-ci (individus, groupements, communautés)
- . aient le courage social d'affronter l'ordre coutumier établi,
- . aient la possibilité matérielle et intellectuelle d'effectuer des démarches,
- que l'Etat et les administrations régionales aient la volonté de faire respecter effectivement ces droits de propriété.

L'ambigüité des textes tient au fait qu'ils protègent ceux qui mettent en valeur, tout en refusant l'affrontement avec ceux qui possèdent les droits coutumiers. Ainsi, évoquant les droits coutumiers, ils parlent surtout de droits d'usage, faisant croire que la propriété coutumière des sols n'existe pas, ou que, si elle existe, ce sont les propriétaires coutumiers qui les mettent en valeur. Par ailleurs, en ne rendant pas obligatoire l'immatriculation, l'Etat évite de s'engager véritablement.

En conclusion, les bases juridiques, et donc l'outil, qui permettrait de garantir aux individus, groupements de producteurs, communautés villageoises, associations, coopératives..., qu'ils pourront effectivement bénéficier des fruits de leur travail sans risque d'ingérence, pillage extérieur, ou d'occupation de leurs sols, existent bien sur le papier. Mais il faut, à la fois les faire renaître, les préciser éventuellement, tout en définissant une stratégie d'application et de mise en oeuvre cohérente.

A cet égard, les analyses et propositions de l'équipe CIRAD/CTFT paraissent fort intéressantes, et mérite d'être rapportées:

« Sur la base de la réglementation foncière actuelle, le transfert de responsabilité de l'Etat vers une communauté ou collectivité rurale pourrait se faire de plusieurs façons :

Chez les Sédentaires :

En faisant en sorte qu'après aménagement d'un territoire ou d'un groupement de territoires de villages, la communauté villageoise bénéficiaire soit reconnue comme une personnalité morale de droit public et possède un budget autonome.

De cette façon, l'Etat pourrait affecter le (s) territoire (s) à cette personnalité qui en disposera, comme l'Etat dispose de son domaine. C'est-à-dire, qu'il pourrait y avoir un domaine public et un domaine privé du (des) villages (s) ou collectivités rurales villageoises, et, bien entendu, un domaine privé des personnalités morales ou physiques de droits privés.

- Ces territoires sont immatriculées au nom de l'Etat qui en concèdera la jouissance à la collectivité, moyennant un certain nombre de cahiers de charges et le respects des règlementations.

- Les terres de ce territoire appartenant au domaine privé de l'Etat peuvent être amodiées, puis aliénées par les procédures spéciales de concession ou du permis. Les bénéficiaires de ces procédures ne pourront être qu'une personnalité physique ou morale de droit privé. Ce qui, outre les individus, permet à des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE),

à des groupements de producteurs, et des associations ou des coopératives, de bénéficier d'abord d'une concession provisoire, puis d'une concession définitive et donc d'un titre foncier, s'ils ont satisfait aux conditions d'aménagement de base.

- Si ces territoires possèdent des parties enclavées ou en bordures, des terres qui appartiennent au domaine public de l'Etat (berges de cours d'eau ou forêts classées...), les personnalités morales ou physiques de droit privé (citées ci-dessus) riveraines, peuvent bénéficier d'un permis d'occupation ou d'un contrat d'occupation, moyennant le respect d'un cahier de charges.

De même, si ces territoires appartiennent à une collectivité, qui jouit d'un statut de personnalité morale de droit public, et qui peut donc posséder son propre domaine public.

- Enfin, les terres agricoles, y compris les jachères, peuvent profiter des procédures de l'immatriculation au profit de leurs exploitants respectifs, moyennant, bien entendu, des règlements de droit coutumier.

Si des terres, généralement sylvo-pastorales, sont revendiquées par plusieurs communautés ou collectivités, elles peuvent alors constituer un domaine du groupement de plusieurs communautés, ou bien être intégrées dans le domaine public de l'Etat, ou dans le domaine de toute autre personnalité morale de droit public ou privé qui satisfait toutes les parties.

Cependant, afin d'éviter la multiplication de statuts et faire en sorte que la responsabilité de la gestion des terres soit clairement établie, la meilleure solution serait de doter les collectivités rurales de la personnalité morale de droit public, puis de leur affecter des territoires dûment délimités.

Au niveau des finages de ce territoire, la procédure d'immatriculation habituelle serait conservée. Quant au domaine sylvo-pastoral inclus dans le territoire de cette collectivité ou communauté, il pourrait faire partie de son domaine public, dont la gestion pourrait être confiée à une personnalité morale de droit privé (coopérative, groupement de producteurs etc...) suivant les règles en vigueur.

Pour les terres revendiquées par plusieurs collectivités, l'Etat pourrait :

- soit les intégrer dans son domaine public,
- soit accorder un droit de jouissance à un groupement de collectivités, tout en les immatriculant en son nom.
- soit affecter une concession à une personne morale de droit privé (coopérateurs, groupements d'intérêt économique, groupements de producteurs, associations etc...).

En fait, pour des raisons évidentes, au niveau de la mise en oeuvre de telles opérations et de cohérence au niveau de l'aménagement proprement dit, on a tout intérêt à ce que les domaines sylvo-pastoraux de quelques territoires de villages soient, dès le départ, (même s'il n'y a pas de conflit entre eux) regroupés suivant l'une des deux dernières possibilités exprimées ci-dessus. La dimension de ces nouvelles unités de gestion (sylvo-pastorales) permet une plus grande souplesse de gestion et des possibilités techniques probablement plus grandes.

Dans le même ordre d'idée, on aura également tout intérêt à provoquer des regroupements de quelques villages au sein d'une seule et même collectivité rurale (communauté rurale ou groupement de villages).

#### Chez les Nomades :

L'espace exploité par les pasteurs peut être scindé en trois sous-espaces distincts, qui peuvent être abordés séparément :

- la zone de rattachement, et d'exploitation des pâturages, de saison sèche,
- la zone de rattachement et d'exploitation des pâturages de saison humide,
- les voies empruntées pour aller d'une zone à une autre

Ainsi, en fonction des caractéristiques du milieu, du rapport sédentaires nomades, et de l'attache morale et coutumière approuvée par chaque communauté, l'exploitation et la gestion de chacun de ces sous-espaces pourront être entreprises dans le cadre d'une personnalité juridique, d'un statut foncier et systèmes contractuels originaux.

#### Zone de rattachement de saison sèche

Incontestablement, il s'agit de la zone à laquelle les pasteurs sont attachés sentimentalement, coutumièrement et administrativement.

Leurs grandes fêtes s'y déroulent traditionnellement, la concurrence avec les sédentaires est très limitée, voire inexistante, leurs terres de culture hivernale ne sont pas loin, sans compter que les chefs de fractions dont ils dépendent y sont le plus souvent domiciliés.

Par ailleurs, en fonction des potentialités spécifiques (Bahr El Ghazal, Batha, Lac-Tchad, etc...) qui ont entraîné l'adoption et le maintien de systèmes de transhumance courte, les deux zones de rattachement peuvent se situer dans une seule et même région.

Aussi, dans le cadre de la cohérence de cette région, la zone de rattachement pourrait être territorialisé, en tenant compte des tribus et des clans.

Parmi les éléments majeurs qui permettrait cela, il y aurait bien entendu l'attribution des points d'eau (puits, forages) dont il semble impératif d'harmoniser les statuts au niveau de tout le domaine Sahélien.

Cette territorialisation pourrait prendre des formes suivantes :

. Ces territoires, ou unités pastorales, pourraient être affectés par l'état à des personnalités morales de droit public, qui pourraient être des collectivités pastorales, rassemblant plusieurs réseaux de campements, voire un (des) clans, une (des) tribu(s), une fraction nomade, ou tout simplement un canton.

. Ces unités pastorales pourraient être immatriculées au nom de l'Etat, qui remettrait gratuitement la jouissance à des collectivités, moyennant un cahier de charges.

. Ces unités pastorales, tout en appartenant au domaine privé de l'Etat, pourraient être amodiées ou aliénées par les procédures de concessions ou de permis. Les bénéficiaires pourront être des personnalités physiques ou morales de droit privé (associations, groupements de producteurs, groupements de l'intérêt économique etc...).

Pour tous ces cas, la jouissance des points d'eau sera réservée aux exploitants de ces unités pastorales, dans le cadre de leurs statuts respectifs.

- Zones de rattachement de saison humide:

Pour ce qui concerne ces zones, leurs objectifs matériels et techniques supplantent largement toutes les attaches sentimentales ou coutumières.

La présence et le rôle des sédentaires y sont beaucoup plus forts, et ce sont ces derniers qui, par leur présence constante, doivent jouer le rôle de pivot stabilisateur et de référence foncière.

Par ailleurs, arrivés dans ces zones, on assiste généralement à une dispersion géographique des campements ou des réseaux de campements.

Aussi, la normalisation de l'exploitation des rattachements de saison humide par les pasteurs, pourrait se faire :

. soit de manière contractuelle, lorsque les pasteurs (réseau de campement) fréquentent les domaines sylvo-pastoraux de territoires de villages (ou de groupements de villages ou collectivités rurales, etc...), ou de toute autre personnalité morale de droit public ou privé,

. soit sous forme d'adhésion, au sein d'une personnalité morale de droit privé, local, (coopérative, association, groupement d'intérêt économique, groupement de producteurs etc...) pour exploiter un domaine qui appartiendrait à une personnalité morale de droit public, ou au domaine privé de l'état, ou au domaine privé de leur organisation de base,

. soit s'ils ont acquis une personnalité morale de droit privé, en étant attributaire d'une concession ou permis d'exploitation sur le domaine privé de l'Etat, ou une personnalité morale de droit public quelconque,

. soit enfin, en jouissant véritablement d'un territoire qui pourrait leur être attribué sur le domaine privé de l'Etat, par l'intermédiaire de la personnalité morale de droit public à laquelle ils appartiennent (collectivités pastorales, fractions nomades ou canton nomade). Cette dernière solution ne pourrait être véritablement envisagée que dans les préfectures du Salamat et du Guéra, du fait de leur très faible diversité de populations.

- Voies de passage :

A ce niveau, les notions de couloirs de transhumance restent d'actualité. Ceux-ci devront être aménagés de façon à permettre un voyage, un transit le plus rapide possible. Mais, la descente (la remontée pose moins de problème) a des caractéristiques qui dépendent étroitement de la localisation du rattachement de saison humide (moyenne ou longue transhumance), et des caractéristiques des troupeaux.

Ainsi les troupeaux de plus de cinquante têtes par pasteurs descendent rapidement, en choisissant les étapes en fonction des mares et cours d'eau temporaires. Ceux-là ne devraient guère poser de problème. Il n'y a pas de raison pour leur attribuer des puits, et on a tout intérêt à faire en sorte qu'ils poursuivent leur descente le plus rapidement possible, suivant le système ancestral.

Pour le troupeaux petits et moyens, dont la descente se fait plus lentement, le système à adopter pourrait prendre la forme suivante. Lorsque la voie de passage traverse les territoires de collectivités rurales (publics et privés), celles-ci peuvent concéder par contrat, à des réseaux de campements, la jouissance d'un ou de plusieurs puits, pendant une période déterminée de l'année. Cette concession entraînant par là même, un droit de pâture sur les terres environnantes et certains échanges de types commerciaux avec le (s) village(s) intégrés(s) aux collectivités >>.

En conclusion, ce type de responsabilisation au niveau du foncier peut paraître extrêmement ambitieux, voire même utopique, par rapport à l'organisation de base actuelle des populations.

Cependant, il s'agit bien d'une piste (de la piste?) pouvant permettre de transcender les voeux pieux et leitmotiv, pour aborder de front la question de responsabilisation des populations rurales dans la gestion de leurs terroirs.

Une telle piste constitue (comme beaucoup d'autres) un acquis de départ dans l'élaboration du Code Rural. Mais à la lumière de l'expérience des autres pays du Sahel, le processus de formulation de ce code sera relativement long, et nécessitera des études approfondies sur: les mécanismes fonciers traditionnels, l'évolution de ces mécanismes vis à vis du droit moderne, les textes législatifs et réglementaires en vigueur, les modalités de leurs réaménagements etc....

Par ailleurs, afin que le code soit un instrument véritable, à l'usage de l'Etat et des communautés pour la gestion de l'espace rural, ces derniers devraient être réellement impliqués dans sa conception, afin qu'ils s'y retrouvent et s'en approprient.

S'il est inscrit dans le cadre de l'élaboration du Code Rural, le programme d'action sur le foncier (CILSS/CLUB du SAHEL) dont les travaux piétinent malheureusement, devrait permettre, le démarrage d'un tel processus.

Les objectifs définis de ce programme sont :

- \* identifier les problèmes, les conflits et les enjeux fonciers actuels et leur dynamique;
- \* analyser à l'échelon des zones écologiques, les mécanismes, les méthodes et les centres de décisions en matière de règles et de pratiques foncières traditionnelles;
- \* répertorier les institutions assurant la gestion et l'administration du patrimoine foncier, de même que celles qui exercent la jurisprudence en la matière;
- \* répertorier et analyser les textes législatifs fonciers (code domanial et foncier, textes forestiers) en vue de proposer des améliorations aux différents niveaux énumérés;

- \* évaluer la littérature existante et l'expérience des agents intervenant dans le secteur rural en ce qui concerne le foncier;
- \* préciser les situations où il manque les informations nécessaires pour une évaluation;
- \* élaborer et exécuter des recherches sur le terrain, pour combler le manque d'informations;
- \* restituer les résultats de l'étude à toutes les catégories d'acteurs locaux, par exemple, à travers des ateliers, et des séminaires aux niveaux requis, permettant à ceux-ci (individus et collectivités) de défendre leurs intérêts fonciers, et de participer à l'élaboration d'une réglementation foncière assurant un développement durable; permettant également aux développeurs (locaux et extérieurs) de prendre en compte les enjeux fonciers dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets;
- \* proposer au CILSS et Club du Sahel, des programmes d'actions, ainsi que des recommandations utiles au Gouvernement du Tchad et à ses partenaires, en vue d'améliorer la législation et les pratiques foncières.

Il s'agit bien là, d'un acquis dont il convient d'accélérer la matérialisation. Afin de débloquer la situation à l'origine du "piétinement" de cet important travail, une mission récente du CILSS a décidé de confier l'étude au BIEP. Cette décision permet d'espérer que les études envisagées démarrent d'ici fin 1992.

#### 1.4 LES SYSTEMES DE PRODUCTIONS:

L'utilisation optimale et rationnelle du capital sol et des ressources végétales, passe par l'amélioration progressive des pratiques agricoles et pastorales, afin qu'elles répondent aux objectifs de sauvegarde et de gestion à long terme du milieu. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur la nécessité de transformer qualitativement les systèmes de productions actuels, qui sont pour une large part responsables de la dégradation de l'environnement en zones sahélienne et soudanienne.

a) Impact des systèmes de productions agricoles sur le milieu :

- En zone Sahélienne:

- Sur les terres de Bas-fonds et les berges (cultures de décrues, jardinage), une bonne intégration de l'arbre, de l'élevage et de l'agriculture est en générale réalisées. Parmi les espèces ligneuses, utilisées/protégées, on peut citer : Ziziphus Mauritanica et spina-christi, Balanites aegyptiaca, Phoenix dactylifera, Acacia nilotica (var tomentosa), A. sieberiana, A. albida et quelquefois Sclerocaria birrea.

- Autour des Bas-fonds ou des villages, on distingue en général des champs pluviaux permanents, sans jachères, qui bénéficient généralement d'une fertilisation organique, soit grâce aux petits troupeaux de l'agriculteur, soit grâce aux contrats de fumure qui sont passés avec les pasteurs. Ces champs sont très souvent surexploités, et la restitution organique est insuffisante. Quand la terre est épuisée, il y a déplacement des champs, et simultanément, le déplacement du site du village.

- Au delà de ces champs, que l'on pourrait qualifier d'itinérants, les arbres sont totalement éliminés, et la jachère est de plus ou moins longue durée. Ces jachères sont reconnaissables par la présence souvent unique, de Guiera senegalensis, mais aussi de Boscia senegalensis, Calotropis procera, Capparis decidua... Ces pratiques de nettoyage de l'espace sont à l'origine de l'érosion éolienne et de l'ensablement subséquent.

- En zone Soudanienne:

L'impact des systèmes de productions agricoles sur le milieu est principalement perçu à travers la qualité des parcs arborés et des jachères.

En fait, les uns et les autres sont étroitement liés, car le rythme des rotations culturales et des jachères a conditionné très probablement l'établissement et le maintien de telle espèce, plutôt que telle autre, le choix des espèces étant également soumis à l'histoire politique et sociale de chaque population ou ethnie, en fonction de besoins particuliers de l'époque.

Or, depuis la période coloniale, les systèmes de cultures traditionnelles ont été profondément bouleversés par:

- l'accroissement démographique et donc l'augmentation de la pression foncière, qui a entraîné une réduction du temps des jachères,
- la perte d'influence des chefs de terres, et les modifications des systèmes fonciers coutumiers,
- les règles nouvelles imposées aux populations locales (ex: fixation définitive des villages),
- l'introduction de la culture du coton avec sa cohorte d'innovations techniques (rotation, jachère, travail du sol etc...),
- la modification du régime alimentaire, ou l'introduction des produits de substitution,
- les changements politiques et sociaux ....

L'ensemble de ces facteurs rend souvent impossible le respect des règles qui ont prévalu à l'établissement des parcs et à leur gestion. La situation actuelle est généralement caractérisée par une exploitation du type minier des ressources, aussi bien forestières qu'agricoles.

En raison de la recrudescence des feux de brousse, du raccourcissement du cycle des jachères, les parcs se dégradent et parallèlement, la fertilité des terres agricoles baisse, les phénomènes d'érosion se développent.

b) Impact des systèmes de productions pastoraux :

Il existe un grand nombre de systèmes de productions définis à partir des catégories d'exploitants et non des espèces animales utilisées.

On distingue :

- les pasteurs : ils accompagnent en permanence la totalité de leur cheptel, dépendant pour leur subsistance de la production laitière et n'ayant aucune habitation fixe.

. les pasteurs-cultivateurs : ils nomadisent et se déplacent tout le long de l'année; mais possèdent un lieu fixe de culture d'hivernage, où ils repassent au moins une fois dans l'année.

. les agro-pasteurs : ils vivent une partie de l'année dans des habitations fixes, mais ils effectuent de courts déplacements avant et pendant les pluies, avec un cheptel moins nombreux que les précédents.

. les sédentaires : ils vivent dans des habitations fixes, et peuvent posséder quelques têtes de petits ruminants, qui ne les obligent pas à se déplacer.

En dehors de cette catégorisation d'exploitants pastoraux, les systèmes de productions sont également commandés par des logiques, dictées par l'expérience et la conjoncture écologique du moment.

#### - logique du milieu

Lorsque le pâturage est abondant et facile d'accès, les éleveurs ont tendance à se regrouper. Lorsque le pâturage est de qualité et d'accès moyen, les éleveurs se disposent autour de puisards. Enfin, si le pâturage est difficile, ils se regroupent autour des puits.

. Ce n'est pas le manque de pâturage qui déclenche la descente des troupeaux vers la zone soudanienne mais plutôt l'assèchement des mares temporaires et l'absence des puits.

. La faible productivité habituelle des pâturages d'hivernage du Nord, ne doit pas occulter leur rôle fondamental. Ces pâturages (exemple la Mortcha) qui ne peuvent être exploités que durant la saison des pluies, du fait de l'absence de points d'eau, sont particulièrement appréciés par les éleveurs.

-Logique liée aux types d'animaux.

En général, l'élevage des bovins a un impact limité sur le milieu. Il est peu destructeur vis à vis de l'arbre adulte, mais il peut compromettre une régénération en cas de surpâturage, bien que sa préférence aille à la strate herbeuse.

L'élevage camélin exploite la strate arborée, mais ne cause réellement pas de dégâts, du fait de la faible intensité des prélèvements.

L'élevage ovin est probablement celui qui a le plus d'impacts négatifs sur le milieu, tout comme l'élevage caprin, car l'instinct grégaire de ces animaux est particulièrement développé, et les troupeaux sont souvent très importants. Ainsi, il n'est pas rare de trouver une dizaine d'individus autour d'un arbuste. Du fait de cette concentration, les pratiques d'ébranchage, d'abattage ou d'émondage partiel sont très courantes.

- Logique due à une couverture buissonnante: arbustive ou arborée.

Lorsque le couvert ligneux est, en particulier, composé de buissons et d'arbustes, non seulement la progression du troupeau est difficile et dangereuse, mais le tapis herbacé est peu abondant, difficile d'accès et donc son prélèvement peu rentable. L'éleveur a donc tendance à vouloir tout nettoyer par le feu pour améliorer la qualité du tapis herbacé et son exploitation.

- Logique due à la couverture herbacée.

Dans la couverture herbacée, il faut distinguer la strate herbacée vivace et la strate herbacée annuelle. Cette dernière a probablement plus d'influence sur le comportement des éleveurs.

Dans toute la zone soudanienne, et en particulier dans le Salamat, l'intérêt des feux de brousse est non seulement de "nettoyer" le terrain, mais aussi et surtout (à court terme) de provoquer la repousse du tapis herbacé vivace.

A noter cependant, qu'un feu précoce est plus efficace pour les repousses, qu'un feu tardif, mais que pour le "nettoyage", c'est bien entendu l'inverse.

Ces dernières années, il semblerait, notamment dans la zone soudanienne, que les repousses n'apparaissent plus :

- soit, parce que le feu est réalisé trop tard en saison sèche,
- soit, que la nappe phréatique ait baissé d'une telle hauteur, que les racines n'aient plus suffisamment d'humidité pour les provoquer,
- soit, que les cultures de berbéré aient remplacé les herbacées vivaces dans les zones les plus favorables.

### 1.5 LES REHABILITATIONS ECOLOGIQUES:

Les pressions diverses exercées sur les ressources foncières, l'inadéquation des systèmes de productions, les sécheresses etc.. ont conduit à de graves détériorations du milieu, qu'il est en certains endroits indispensable et possible de corriger. Ces corrections ou réhabilitations dépassent en général les capacités propres des communautés rurales prises isolément, et nécessitent des actions de grandes envergures.

Les problèmes d'ensablement sont particulièrement relevés dans ce domaine. Ils sont prioritairement ressentis au Nord, en zone Sahélo-Saharienne et dans le Sahel, où le Kanem a spécialement attiré l'attention.

- Dans la région du B.E.T, le phénomène d'ensablement sévit partout, sauf dans le massif montagneux du Tibesti. Dans cette région très ventée, les sables s'accumulent sur tout obstacle et particulièrement sur les palmiers dattiers non toilettés à touffes de rejets, formant des nebkas et des amoncellements sablonneux multiformes. Sur les clôtures en branches mortes et les murs, le sable s'accumule sous forme de dunes, libérant des langues d'ensablement dans les vergers-jardins. Au Borkou, des lignes de barkhanes traversent périodiquement les palmeraies, submergeant totalement ou partiellement durant des périodes plus ou moins longues les palmiers dattiers, privant ainsi les propriétaires de plusieurs récoltes.

En zone Sahélienne, une évaluation de l'état actuel de l'ensablement a été réalisée dans le cadre du projet FAO CHD/016. Les zones les plus affectées sont essentiellement les régions à forte densité de population rurale.

La sensibilité de ces zones est due à la forte attraction des "Ouaddis" pour les cultures vivrières, à la surexploitation des terres de culture pluviale (agriculture de Koréla) et au pâturage excessif sur des sols sableux dépourvus de végétations ligneuses. Il s'agit principalement des régions de Mao, Tarfey, Nokou et Rig-Rig où les sables menacent Ouaddis, villages et infrastructures socio-économiques.

Les zones moyennement affectées constituent la plus grande partie du Département, où subsiste encore une maigre couverture végétale assurant un tant soit peu la protection du sol contre l'érosion éolienne. Toutefois, ces zones sont très vulnérables, essentiellement en cas de surpâturage.

Le surpâturage, les systèmes de productions agricoles inappropriés, sur des sols fragiles, l'exploitation abusive de la couverture arborée..., constituent les causes de l'extension effrayante de l'ensablement au Tchad comme dans tout le reste du Sahel.

Malheureusement, par rapport à certains pays d'Afrique du Nord, la tradition de lutte contre l'ensablement s'est forgée il y a seulement une vingtaine d'années au SAHEL (NIGER, MAURITANIE, SENEGAL). C'est pourquoi, en raison du retard particulier qu'a enregistré le pays, le TCHAD dispose d'une expérience très récente en matière de fixation des dunes. Suite à la formulation d'une stratégie de lutte contre l'ensablement dans le Kanem (Avril 1988), plusieurs actions pilotes ont été réalisées, dont les résultats se sont avérés encourageants. Une évaluation générale des opérations a été réalisée en Mai 1992 grâce à un appui de la FAO. Elle devrait déboucher sur la formulation d'un programme d'action de plus grande envergure.

## 1.6 CONCLUSION:

Malgré le manque de données précises sur l'état des ressources naturelles, comparé à la plupart des autres pays Sahéliens, le Tchad dispose de potentialités relativement importantes. Ces ressources naturelles sont cependant peu ou mal utilisées en ce qui concerne les eaux, surexploitées ou très mal gérées concernant les ressources forestières, pastorales, fauniques, et halieutiques.

Depuis plusieurs années, la conjonction de facteurs naturels et humains a induit une situation de déséquilibre socio-écologique, à tel point que, dans certaines régions, "la terre ne nourrit plus son homme". Dans d'autres, la tendance à la détérioration du potentiel productif des sols est manifeste, au delà des mirages d'un environnement en apparence stable.

Si dans certaines zones du pays des efforts importants de réhabilitations écologiques sont souvent indispensables, d'une manière générale, dans le Sahel comme dans les domaines Sahélo-Soudanien et Soudaniens, la priorité doit être accordée à la mise en place de systèmes adéquats de gestion de l'espace et des ressources naturelles. Il s'agit notamment de promouvoir un "nouvel ordre" dans la conception et l'utilisation de l'espace, de façon à instaurer une dynamique favorable à l'exploitation optimale des ressources dans l'immédiat, mais respectueuse des besoins de développement à long terme.

Ce "nouvel ordre" devrait fondamentalement reposer sur un changement de mentalités à tous les niveaux, vis à vis des ressources naturelles. Il reposera plus spécifiquement sur la mobilisation des ressources humaines à l'échelle de leurs terroirs respectifs, en vue d'une lutte permanente pour l'amélioration de l'environnement et le développement des productions rurales.

Le problème foncier demeure cependant un des principaux goulots d'étranglement, un obstacle majeur à la prise en charge par les populations rurales, de la gestion des ressources naturelles. Le débat sur le 'foncier n'est toutefois pas figé au Tchad. De nombreuses contributions existent, qu'il y a lieu de centraliser et canaliser vers des étapes supérieures.

L'élaboration du code rural paraît synthétiser les aspirations dans ce domaine; mais il faut au stade actuel dépasser les recommandations et les souhaits pour avancer.

S'agissant des systèmes de productions, les efforts actuellement déployés dans le montage d'un programme national de recherche agronomique, constituent un acquis de taille qu'il convient de relever et soutenir. Sans doute, les Départements impliqués feront au pays, l'économie des erreurs commises ailleurs, en d'abordant les questions de recherches agricoles, forestières, zootechniques... de façon pragmatique. Une approche "systémique, qui n'exclura pas la création de bases de recherches sectorielles fortes, devrait pour cela prévaloir.

Mais, à elle seule, la recherche ne pourra solutionner le problème d'inadéquation des systèmes de productions. Dans le cadre de l'aménagement des terroirs, l'un des axes principaux de l'effort sera la valorisation du savoir-faire traditionnel des paysans et pasteurs eux-mêmes. La recherche devrait dans ce cas répondre aux questions pratiques, aux besoins concrets qui découleront des actions à mener sur le terrain.

## **II - ACTIONS ET MESURES DANS LA DOMAINE DES RESSOURCES NATURELLES:**

L'analyse des acquis et contraintes de la gestion des ressources naturelles met en évidence la modestie des efforts déployés dans le domaine. Dans tous les aspects (eau, végétation, faune...), des actions vigoureuses sont encore nécessaires, pour garantir des bases sûres au développement des productions rurales, largement compromises par un environnement écologique en pleine dégradation.

L'approche du Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification commande d'aborder cette problématique de dégradation de l'environnement selon une démarche d'ensemble. Plus particulièrement, la mise en oeuvre de l'approche globale de lutte contre la désertification nécessite qu'une distinction soit faite, entre les actions menées sur le terrain, à l'échelle des terroirs, et celles, d'appui et de couverture, que l'Etat et ses services devraient développer afin de soutenir la dynamique souhaitée.

Aussi, des actions dites "Nationales" seront identifiées pour leur caractère de couverture, de même que des actions "régionales" dont la planification et la mise en oeuvre seront réalisées au niveau décentralisé.

### **2.1 LES ACTIONS DE COUVERTURE (actions nationales):**

A la lumière des analyses effectuées précédemment, trois types d'actions nationales s'avèrent prioritaires et donneront lieu à l'élaboration des programmes suivants:

- Programme National de connaissance et Suivi des Ressources Naturelles,
- Programme du Code Rural,
- Programme de renforcement des capacités sectorielles.

a - Le Programme National de Connaissance et Suivi des Ressources Naturelles :

Ce programme pourrait s'inscrire dans le cadre de la seconde phase du projet régional CILSS/CEE " Surveillance des ressources naturelles renouvelables au Sahel", dont le document de planification est disponible depuis Mai 1992. Cependant, la particularité des besoins du Tchad, relativement plus vastes que ceux des autres pays Sahéliens, (qui ont profité des premiers efforts dans le domaine des inventaires, cartographie etc...), implique la conception d'un "volet national " à la hauteur des ambitions.

Les domaines spécifiques de développement du programme national seront:

- l'évaluation et la cartographie de l'occupation des terres,
- l'inventaire et cartographie des ressources forestières,
- l'actualisation des connaissances en matière de sols,
- l'inventaire des ressources fauniques,
- l'inventaire des potentialités halieutiques,
- l'évaluation de la dynamique de l'ensablement,
- l'évaluation de potentialités en eaux de surface,
- la mise en place de capacités nationales de suivi des ressources naturelles.

La diversité des domaines de développement du programme, pose le problème d'attaché institutionnel. L'analyse des institutions impliquées, permettra de dégager le cadre institutionnel approprié, garantissant la coordination des efforts, et la gestion adéquate du programme.

b - Le programme Code Rural

Afin de capitaliser les contributions existantes dans le domaine du foncier, organiser et animer les consultations nécessaires à tous les niveaux, préparer et faire adopter les textes devant régir l'exploitation du milieu, conformément aux nouvelles options de gestion des ressources naturelles, ce programme définira le cadre institutionnel approprié, et permettra de mobiliser les moyens indispensables à son fonctionnement.

Il définira plus spécifiquement, les modalités de prise en charge des préoccupations agricoles, pastorales, forestières..., dans le cadre d'instruments juridiques accessibles à tous. Il intégrera enfin, toutes les actions sectorielles menées dans le domaine (Code Forestier, Code Pastoral, Code de l'eau...), et servira de cadre aux études relatives au foncier en cours et à venir.

c - Le programme de renforcement des capacités sectorielles:

Au lendemain des événements, à la faveur des efforts de reconstruction et de relance des activités, certaines structures impliquées dans la lutte contre la désertification se sont dotées de mécanismes d'appui, qui leur ont permis d'apporter une contribution substantielle aux efforts de gestion des ressources naturelles.

Dans d'autres secteurs, cette contribution ne pourrait être effective que moyennant le renforcement de leurs capacités à répondre au préoccupation du terrain. Ces préoccupations sont d'abord techniques, puis logistiques.

- Secteur eau:

Les principales préoccupations du secteur eau sont relevées et synthétisées dans le cadre de l'étude ORSTOM/SOGREAH en fiches de projets disponibles. Il s'agit notamment :

- . de l'extension du réseau piézométrique national,
- . de la modernisation et de l'extension des domaines d'intervention du service hydrologique,
- . du renforcement et de la modernisation des réseaux climatologiques et pluviométriques,
- . du renforcement du laboratoire d'analyse physico-chimique et bactériologique...

Ces besoins spécifiques pourraient faire l'objet d'un dossier de projet détaillé.

- Secteurs Forêts :

Compte tenu des capacités actuelles de la Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement, il serait illusoire de prétendre qu'elle puisse, sans appuis techniques, méthodologiques et logistiques répondre efficacement aux préoccupations d'aménagement des forêts naturelles par les populations, de développement de la foresterie communautaire, d'encadrement et de suivi des actions sectorielles sur le terrain etc...

L'achèvement du projet CHD/016 (FAO) qui, entre autres, disposait d'un mandat similaire, ne s'est pas opéré de façon à ce que la relève soit assurée. Aussi, y a t-il impérieuse nécessité de concevoir un projet d'appui technique au secteur, sur la base des expériences porteuses de l'actuel projet CHD/020/NET, dont les actions devraient être prioritairement orientées vers le terrain.

Ce projet d'appui aux actions de développement forestier à formuler, devrait par ailleurs, prendre en charge: la vulgarisation forestière, (partiellement assumé par la cellule information sensibilisation de la DFPE), la création d'une unité de recherches forestières, les semences forestières, la promotion des produits forestiers secondaires etc...

- Secteur Faune :

En raison de l'état des ressources priorité sera accordée à la formulation d'un projet d'appui institutionnel à la Direction de la Faune et Parcs Nationaux. Celui-ci permettra à court terme, de définir les modalités pratiques de gestion du réseau existant, à travers des projets spécifiques, qui seront intégrés aux programmes d'actions régionales.

- Secteur Pêche :

De même que dans le secteur de la faune, un projet d'appui institutionnel permettra de faire la situation exacte des besoins en promotion des ressources halieutiques, et contribuer à la définition d'une politique nationale adéquate dans le domaine. Un tel projet pourrait proposer des actions majeures de niveau national, à travers l'actualisation des dossiers existants, notamment le dossier CHARI-LOGONE. Il identifiera par ailleurs des actions spécifiques, à intégrer aux programmes régionaux.

2.2 LES ACTIONS REGIONALES :

Sur le terrain, la planification et la mise en oeuvre des actions de gestion des ressources naturelles, s'opèreront dans le cadre des programmes régionaux, dont l'emprise territoriale correspondra aux Préfectures actuelles. Au sein de ces programmes, des sous-programmes régionaux correspondant aux territoires des sous-préfectures, d'un ensemble de cantons, d'un canton, d'un ensemble de terroirs ou même d'un terroir villageois, constitueront à la base, des champs d'opérationnalisation des orientations retenues

De ce fait, un ensemble de dispositions institutionnelles seront indispensables, pour rendre les entités sus-énumérées, aptes à assumer les rôles qui leurs seront dévolus en matière d'aménagement de l'espace. Ces dispositions qui seront abordées plus tard consacreront, d'une part, la volonté de déconcentration et de décentralisation affirmée par le plan d'orientation, d'autre part, l'option de gestion des ressources naturelles par les populations rurales à l'échelle de leurs terroirs.

Le terroir constitue à la base, l'avant dernier niveau de planification et d'utilisation des ressources naturelles, après l'exploitation individuelle ou familiale. Il représente le maillon le plus sensible dans mise en oeuvre de l'approche globale car, c'est à son niveau que la mobilisation des ressources humaines pour la préservation de l'environnement est facilitée, à travers les réalités concrètes du vécu quotidien des populations. C'est également à ce niveau que se situe, l'unité de base des groupements humains où se manifeste encore la solidarité, et où réside (vraiment) le sentiment de sécurité collective.

Défini comme "un processus d'élaboration et de mise en oeuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources du terroir en vue d'un développement durable", l'aménagement du terroir est considéré par le PDLCD comme un puissant moyen de réalisation des objectifs de lutte contre la désertification.

Le terroir est cependant un "tout" régi par des paramètres sociologiques, économiques, administratifs, politiques, géographiques, technologiques..., et caractérisé par une notion d'espace foncier propre, mais dont l'aménagement ne pourrait réussir s'il est coupé de l'économie régionale et nationale.

L'agencement des actions planifiées à la base avec celles évoquées plus haut (au niveau décentralisé et au niveau national) est donc indispensable. Les schémas d'aménagement des terroirs à établir, permettront d'assurer une telle intégration.

Concrètement, les programmes régionaux de gestion de ressources naturelles qui seront formulés, intégreront toutes les actions en cours dans leurs emprises territoriales, et en assureront l'harmonisation des approches et la cohérence.

Chacun de ces programmes comportera, en tant qu'instrument de sa matérialisation, un réseau d'actions d'aménagement de terroirs villageois et pastoraux, dont la planification se fera de façon graduelle, en tenant compte des spécificités locales, des contraintes du terrain, et des expériences qui seront capitalisées au fur et à mesure que se développent les opérations.

Il va de soi, les actions en cours sur le terrain constitueront l'acquis de base autour duquel ce processus prendra corps. Toutefois, un effort concerté de recadrage/recentrage s'avérera partout nécessaire. Ces actions concernent notamment :

- le développement des productions agro-pastorales,
- l'exploitation et la gestion des infrastructures hydrauliques,
- le développement des actions agro-forestières,
- le développement des actions de conservation des eaux du sol, défense et restauration des sols,
- l'exploitation et la gestion des forêts et espaces pastoraux,
- la lutte contre les feux de brousse,
- les actions de réhabilitations écologiques...

L'élément cardinal de l'aménagement des terroirs est l'intégration des actions, qui s'inscrira dans le cadre d'une approche de développement privilégiant:

- la prise en compte de l'ensemble des préoccupations du milieu,
- une planification multisectorielle cohérente et non une juxtaposition des actions à mener,
- la permanence de la concertation et de la coordination des actions, selon un partenariat Etat-Populations-Organismes de financement.

L'analyse du prochain axe stratégique, spécifique à l'aménagement de l'espace rural, précisera le contour des actions régionales et permettra de retenir les priorités de court, moyen et long termes.

\* \* \*

\*

## CHAPITRE DEUXIEME : AXE STRATEGIQUE 2

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL :

Défini comme étant "la démarche qui vise l'optimisation, la rationalisation, l'intégration de l'utilisation de l'espace et de ses ressources, dans le but d'atteindre des objectifs économiques et sociaux", l'Aménagement du Territoire est l'instrument d'une maîtrise effective des ressources naturelles, de décentralisation, et de gestion du développement régional.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche globale de lutte contre la désertification, il constitue autant un objectif, qu'un moyen de réalisation du concept d'aménagement de l'espace rural. L'élaboration de Schémas Régionaux, puis d'un Schéma National d'aménagement du Territoire, permettra d'intégrer les actions d'Aménagement des terroirs, pour un Développement harmonieux et à long terme du pays.

#### 2.1 PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### 2.1.1 Aperçu sur les plans de Développement du Tchad :

###### \* Période coloniale:

Dans un souci de changement, et afin de rompre avec les pratiques diffuses de la troisième république, la conférence de Brazzaville (1944) a introduit des innovations en matière de politique économique, dans les anciennes colonies françaises d'Afrique. Elle s'est en particulier prononcée en faveur d'une mise en valeur des territoires en fonction des potentialités, et dans le cadre de plans d'équipement qui seront financés par le FIDES (Fonds d'investissements pour le Développement Economique et Social loi du 30 Avril 1946).

Ainsi, l'ex-territoire du Tchad a fait l'objet de deux plans d'équipement: Juillet 1948-Juin 1953 (financé à 4.110 millions CFA), Juillet 1953 - juin 1959 (8.400 millions CFA).

Les principales réalisations de ces deux plans ont été notamment :

- la création du centre de BA-ILLI et les fermes de multiplication du coton,
- le développement de la culture arachidière,
- l'exploitation des gommeraies,
- le développement de la riziculture (casier A Bongor)
- la création du Ranch de Ouaddi Rimé,
- la mise en oeuvre d'un programme d'hydraulique pastoale...

\* Période post-coloniale:

L'indépendance acquise, un premier plan dit intérimaire a été élaboré en 1963 (période 1964-1965), en attendant la préparation du plan quinquennal 1966-1970.

Le Plan quinquennal 1966-1970 a eu pour principal objectif: la modernisation du secteur rural, à travers des programmes ambitieux de développement des cultures de rente (arachide, coton), d'aménagements hydro-agricoles pour la riziculture, l'amélioration de l'exploitation des ressources animales par le Ranching etc.... C'est ainsi que plusieurs programmes régionaux y ont été identifiés:

- mise en valeur de la zone des cuvettes lacustres,
- mise en valeur de la zone de Mandoul,
- Développement Agricole Intégré dans le Moyen-Chari,
- Développement Régional du Ouaddaï,
- Modernisation du Centre-Est,
- mise en valeur de la palmeraie de Largeau etc...

Quelques années plus tard, le pays est entré dans une des phases mouvementées de son histoire. Au sortir des événements, il a fait l'objet d'une première Conférence Internationale dite Génève 1 (Novembre 1982), qui s'est particulièrement penchée sur les problèmes de reconstruction.

Dans le cadre de la seconde Conférence Internationale (Génève 2, Décembre 1985), un programme de développement a été présenté. Le Plan Intermédiaire 1986-1988 qui le sous-tendait constitue la charnière entre la période "d'urgence et de reconstruction", et une phase de planification du développement qui s'est organisée à partir de 1989.

Le premier objectif du plan intérimaire, qui par ailleurs a été formulé au sortir de la sécheresse de 1984-1985, a été la relance des productions nationales. Il souligne en particulier que ce souci de relance "impose que les politiques de développement prennent en compte la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles".

En accord avec les principaux partenaires, le Gouvernement a ainsi opté pour la mise en oeuvre de projets régionalisés de développement rural intégré ("programme horizontal") appuyés par un "programme vertical" constitué de projets sectoriels d'appui. Le programme de développement du secteur agro-sylvo-pastoral a de la sorte été ficelé en Novembre 1986.

La brièveté de la période intérimaire n'a cependant pas permis de mettre en oeuvre le programme tel que présentés. C'est dans ce contexte qu'est intervenue la formulation du plan d'orientation à l'horizon 2000, qui "se propose de guider l'évolution du pays, en essayant de mieux orienter les changements économiques et sociaux... et à impulser une trajectoire de développement qui tienne compte des réalités, contraintes et potentialités".

Parmi les stratégies de mise en oeuvre de ce plan guide 1990-2000, priorité est accordée au développement régional en ces termes:

« Deux des caractères fondamentaux du Tchad sont, son immensité et sa diversité. Les climats et les sols varient significativement en passant d'une région à une autre. Plus ou moins en conséquence, les données sociologiques, les modes de vie, les systèmes de productions varient aussi en passant d'une région à l'autre.

Les ressources disponibles dans une région ne sont pas nécessairement les mêmes que dans une autre région. Les opportunités d'investissement, de même que les activités productives que privilégient les populations, diffèrent d'une région à l'autre. Et à la limite, les potentialités de commercialisation ne porte pas nécessairement sur les mêmes produits en passant d'une région à l'autre.

Le caractère régional, ou encore le poids des régionalismes est amplifié du fait de l'enclavement intérieur du pays, résultant de la faiblesse du réseau d'infrastructures de transport et de communication.

Dans ces conditions, les politiques et les stratégies conçues à l'échelle nationale, comportent le risque de ne correspondre à aucune réalité concrète. Les politiques et les stratégies de développement, aussi bien social qu'économique, doivent en conséquence être modulées au gré des réalités spécifiques locales.

C'est pourquoi le Gouvernement entend adapter ses stratégies nationales et sectorielles aux particularismes et aux potentialités régionales. Le programme de relance économique et le programme d'investissements publics en particulier, s'inscriront dans un cadre régional explicite. Il en ira tout particulièrement ainsi, des programmes de développement de l'agriculture de l'élevage, de la santé et de l'éducation.

C'est aussi pourquoi le Gouvernement a décidé d'accorder un rôle déterminant aux groupements et aux associations de base. L'objectif est de reporter sur les individus et les communautés locales, l'initiative économique et la responsabilité des infrastructures légères. Or, les communautés locales vont en toute vraisemblance se regrouper naturellement de proche en proche, sur une base locale d'abord et, éventuellement, sur une base régionale»

#### 2.1.2 Pour une Politique d'Aménagement du Territoire:

Le plan d'orientation ouvre de façon explicite une prospective d'aménagement véritable de l'espace rural, reposant sur la responsabilisation des populations et la libération des initiatives en milieu rural. Cependant, une telle approche de régionalisation du développement ne pourrait se concrétiser, sans un effort soutenu de connaissance des ressources, de leur exploitation rationnelle, ainsi que leur amélioration/conservation à long terme. De même, les contextes différents d'une région à l'autre, commandent un effort de planification de leur développement, sur la base des spécificités culturelles, sociales, économiques et écologiques etc...

La mise en route d'un processus de planification régionale, dont l'objectif sera l'aménagement de l'espace régional, et au delà, l'aménagement du territoire, est donc fondamentale dans la réalisation des ambitions nationales à l'horizon 2 000. Un tel processus pourrait reposer sur les acquis des projets en cours.

## 2.2 L'expérience des projets régionaux et trans-régionaux, un acquis pour la planification régionale :

Les nombreuses expériences accumulées par les projets de "mise en valeur" et de "Développement Rural Intégré", constituent un important capital, pour le démarrage d'un processus de planification régionale. Outre les efforts explicites d'aménagement du territoire (GTZ : Mayo-Kebbi, Ouaddaï, Biltine), certains projets en activité pourraient constituer des points d'appui et des outils de réalisation des objectifs de planification et d'aménagement de l'espace rural.

### 2.2.1 Les actions majeures de planification régionale en cours:

#### a) - Expérience de la GTZ dans le Mayo-kebbi, le Ouaddaï, et le Biltine:

L'objectif visé est de mettre en place, une capacité de planification et de coordination des actions de développement, sur la base d'une étude des potentialités, et en tenant compte de l'ensemble des facteurs sociaux, économiques et écologiques.

#### b) Expérience de la SNV dans le Batha :

Le programme de développement du Batha malheureusement en veilleuse, a démarré en 1988 grâce à un financement des Pays-Bas. Au cours de sa phase de démarrage et d'orientation 1988-1990, il a procédé à plusieurs études sur la situation socio-économique, l'exploitation des ressources naturelles, et dressé un plan de développement à long terme de la région. Ce plan sera périodiquement enrichi, selon un processus itératif d'actions-enquêtes sur le terrain.

c) Expérience de la Réhabilitation du B.E.T:

Les conditions spécifiques du BET ont amené les autorités nationales à concevoir un vaste programme de réhabilitation de la région. Une réunion de partenaires de coopération organisée en Décembre 1988, a recommandé la réalisation d'un inventaire des ressources naturelles, et l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement. L'inventaire des potentialités a été réalisé avec le concours de l'UNSO en 1990 constituant une base sans précédent de planification des actions de développement dans la région. Sur un financement de la BID, la Mission de Réhabilitation du BET prépare actuellement l'élaboration du Schéma Directeur de Développement.

d) Expérience du Schéma Directeur de Développement Socio-économique de la région du Lac :

En Juin 1987, le Gouvernement du Tchad a obtenu de la BAD le financement d'un programme de relance du Développement de la région du Lac. "Il s'agit de créer un véritable pôle de développement, afin de satisfaire d'une part, les besoins essentiels des populations de la région et du pays, de promouvoir d'autre part, le développement économique et social de la zone".

L'étude réalisée en 1990 par SODETEG, a permis de déterminer les potentialités en ressources naturelles et humaines, et de dresser un bilan diagnostic des contraintes au développement de la région.

Le Schéma de développement qui s'en est dégagé constitue un puissant moyen d'aménagement intégré, traitant des actions de promotion économique, des aménagements hydro-agricoles et pastoraux, du développement agricole, de la pêche et du tourisme, de la conservation des sols et de la lutte contre la désertification...

e) L'expérience du programme de développement intégré du Salamat :

Grâce à un financement de la BID, une importante étude a été réalisée par SOGREAH, le BIEP et SCET Tunisie, en vue d'une mise en valeur, de la protection, et l'amélioration des ressources naturelles dans le Salamat. De portée relativement plus sectozielle que les précédentes expériences, les documents disponibles peuvent constituer un acquis important.

2.2.2 Les projets de développement intégré en activité ou en démarrage :

a) Les Projets de développement Rural Intégré dans le CHARI-BAGUIRMI :

- CHARI-BAGUIRMI EST:

Démarré en 1984 sur financement FAC, le projet se veut multisectoriel. Il est intervenu spécifiquement dans le domaine de la diversification des cultures, de l'introduction de la culture attélée, de la formation d'encadreurs ruraux, de la mise au point de systèmes cultureaux adaptés, et la protection des végétaux...

- CHARI-BAGUIRMI OUEST:

Il s'agit d'une partie de la zone de concentration du programme FED "ADER" (Appui au Développement de l'Economie Rurale) qui concerne également le Mayo-Kebbi.

Une étude multisectorielle a permis d'identifier un programme prioritaire d'actions, actuellement mis en oeuvre. Celui-ci dispose d'un volet important intitulé gestion des ressources naturelles, exécuté par la Direction des Forêts dans le Mayo-Kebbi et le Chari-Baguirmi selon trois axes d'intervention :

- Aménagement de rôneraies,
- Aménagement de terroirs,
- Aménagement de la faune.

b) Les Actions de Développement Rural Intégré en zone Soudanienne.

Le FAC, la Caisse Centrale de Coopération Economique (France), et le FED, mènent des actions de développement en zone soudanienne, depuis une vingtaine d'années, autour de la promotion des cultures cotonnières et arachidières.

Ces actions ont été mises en oeuvre dans le cadre :

- du "Plan Coton" 1972-1977,
- du Projet Développement Agricole Intégré Sud Tchad 1977-1982,
- et actuellement, dans le cadre des contrat-plans Bailleurs/ONDR.

Plusieurs volets ont été pris en charge en particulier :

- appui en matière d'intrants,
- développement des cultures vivrières,
- élevage,
- etc...

L'actuel contrat-plan 1991-1993 vise plus spécifiquement :

- l'accroissement et la sécurisation de la production vivrière,
- l'intensification de la culture cotonnière,
- l'organisation du milieu rural (création de groupements ruraux),
- la prévulgarisation et la recherche-développement.

Entre autres stratégies de mise en oeuvre de ces objectifs, un accent particulier est accordé à l'approche d'aménagement des terroirs. Les régions les plus concernées par le programme sont: la Tandjilé, le Moyen-Chari, et les deux Logones.

c) Action de développement intégré en démarrage dans Guéra :

Un projet d'appui au développement rural dans le Guéra vient de démarrer (Juin 1992) sur un co-financement PNUD/FIDA.

Son engagement de sept ans concerne notamment :

- l'amélioration des conditions de vie de la population,
- l'accroissement des productions rurales,
- la promotion des associations rurales,
- la conservation des eaux et du sol...

Ce projet d'appui au développement rural concernera dans un premier temps le Nord de la région.

d) Action de Développement agro-sylvo-pastoral en démarrage dans le Kanem :

Ce programme financé par le Canada et l'UNSO, vise la gestion intégrée des ressources naturelles afin d'améliorer les systèmes de productions, de protéger l'environnement, et promouvoir les initiatives à la base.

L'approche du projet reposera sur "une démarche Recherche -actions", susceptible de conduire à l'élaboration de plans de gestion et de développement, dont l'exécution se fera sous forme contractuelle avec les populations (groupes de producteurs, privés).

En conclusion, toutes les régions du pays disposent d'un point d'appui potentiel à l'effort de planification régionale.

A côté des actions qualifiées de majeures eu égard à leurs objectifs et leurs ambitions territoriales, plusieurs actions trans-régionales, mises en oeuvre par les ONG, contribuent à l'aménagement de l'espace rural. De même, des projets sectoriels d'appui (Agriculture, forêts, Elevage...) renforcent les capacités régionales en gestion des ressources naturelles. Quelques uns de ceux-ci pourraient être rapidement cités.

#### 2.2.3 Actions Trans-régionales et de Portée Nationale:

##### a) Actions Trans-régionales

###### - Le programme SECADEV:

Il comprend notamment en zone Sahélienne:

- le projet de développement rural intégré d'Adré/Ouaddaï,
- le projet de développement rural intégré Bokoro/Chari-Baguirmi,
- Le projet de développement rural intégré de Bousso/Chari-baguirmi,
- le projet de développement rural intégré de Guéra/Biltine,
- le projet de développement rural intégré de Karal/Chari-baguirmi,
- le projet de développement rural intégré de Kournari/Chari-Baguirmi,
- le projet de développement rural intégré de Mongo/Batha,
- le projet de développement rural intégré de Yao-Fitri/Batha,
- le projet SECADEV/OXFAM -Oum Hadjer.

- Le programme CARE International:

Il comprend notamment:

- le projet agro-forestier dans les Ouaddis du Kanem,
- le projet vulgarisation de pompes manuelles dans le Kanem,
- le projet éducation environnementale Bongor,
- le projet de commercialisation des produits agricoles Bongor,
- le projet santé maternelle et infantile Bongor,
- le projet développement communautaire Moyen-Charï,
- le projet hydraulique Moyen-Charï.

- le Programme AFRICARE :

Il comprend notamment :

- Projet Développement Rural Ouaddaï

- le Programme AFVP :

Il comprend notamment les actions suivantes:

- Appui du CRA et CEFOD,
- Appui au CFPA,
- Appui aux groupements villageois (Logone, Tandjilé, Moyen-Charï),
- Développement Agro-Sylvo-Pastoral (Massenya, Bousso, Dourbali, Bokoro),
- Suivi micro-réalisation (Charï-Baguirmi),

- le Programme AICF:

- Développement zone Sahélienne 2 (Guéra, Salamat),

- le Programme BELACD:

- Actions intégrées de développement (Logones, Tandjilé, Mayo-Kebbi, Moyen-Charï)

- le Programme MCC:

- Développement communautaire (Guéra, Charï-Baguirmi),

- le Programme OXFAM:

- Développement communautaire (Mayo-Kebbi),

- le Programme SWISAID:

- Développement rural (Ouaddaï, Biltine),  
etc...

b) Actions de Potée Nationale

Au titre des projets sectoriels d'appui, on citera particulièrement :

- le projet de réhabilitation du secteur agricole (banque Mondiale),
- le projet d'Appui au Développement de l'Economie Rurale (CEE),
- le projet d'appui institutionnel à l'ONDR (FAC),
- le projet développement des activités forestières (FAO en fin de financement),
- le projet national élevage (Banque Mondiale),
- le projet d'appui à la mise en oeuvre du plan national de lutte contre la désertification (UNSO/CILSS),

2.2.4 Valorisation des acquis régionaux:

Tant au niveau national que régional, la coordination des actions de développement des productions rurales et de lutte contre la désertification est généralement mal assurée, en raison de problèmes institutionnels au niveau central, et, du manque de mécanismes régionaux de planification/suivi/coordination des actions au niveau décentralisé. L'objectif fondamental du processus de planification de l'espace rurale envisagé par le PDLCD, est de mettre en place les outils d'un développement organisé et harmonieux des ressources naturelles, à l'échelle des régions, et de créer des mécanismes qui favoriseront une meilleure intégration des interventions, leur suivi et leur évaluation.

Au niveau des régions, les projets majeurs mis en oeuvre "couvriront" le processus, moyennant la définition précise et l'incorporation de nouveaux mandats qu'ils seront appelés à assumer.

### 2.3 ACTIONS ET MESURES DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

L'objectif d'aménagement de l'espace rural définit, à la lumière des précédentes analyses, trois niveaux d'actions prioritaires, qui appellent à leur tour les actions et mesures suivantes :

- au niveau national (action de couverture) :

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'appui à l'aménagement du territoire.

- la mise en oeuvre de mesures institutionnelles et de recentrage/recadrage des actions en cours.

- au niveau régional:

- L'élaboration des schémas- régionaux d'aménagement du territoire.

- L'élaboration et la mise en oeuvre des programmes régionaux de gestion des ressources naturelles,

- à la base:

- la mise en oeuvre des sous-programmes régionaux,

- l'établissement de schémas d'aménagement des terroirs.

a) au niveau national:

a.1 Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire:

Au plan institutionnel la CEPRAT (Cellule de Planification Régionale et de l'Aménagement du Territoire) créée au sein du Ministère du Plan (arrêté n°026 de Juin 1991), constitue un acquis qu'il convient de dynamiser et appuyer. Le programme d'appui à l'aménagement du territoire visera d'une part cet objectif, et oeuvrera dans la préparation et la formulation des schémas régionaux d'Aménagement d'autre part.

Il permettra à terme, de doter le pays d'institutions et de moyens solides et viables de maîtrise du développement d'une manière plus générale.

a.2 Mesures institutionnelles (voir aspects institutionnels)

a.3 Recentrage des actions en cours:

Des mesures de recentrage seront prises dans le cadre de concertations avec les partenaires, afin de faire jouer aux projets majeurs mis en oeuvre sur le terrain, un rôle d'appui à la planification et à la coordination du développement régional. Parallèlement, le dispositif institutionnel nécessaire au pilotage du processus sera mis en place.

Ce recentrage pourrait notamment concerner:

- l'action FAC dans le Chari-Baguirmi,
- l'action FED dans le Chari-Baguirmi et mayo-Kebbi,
- l'action FAC/CCCE dans les préfectures de la Tandjilé, le Moyen-Chari et les deux Logones,
- l'action PNUD/FIDA dans le Guéra,
- l'action UNSO dans le Kanem.

b) Au niveau régional:

b.1 schémas-régionaux d'aménagement du territoire:

Dans le cadre du futur projet d'appui à l'Aménagement du Territoire, des actions spécifiques de planification en cours, et des projets majeurs d'appui recentrés, les schémas-régionaux suivants seront élaborés à court et moyen termes, compte tenu de l'avancement des actions déjà entreprises:

A court terme:

- BET
- Batha
- Ouaddaï
- Biltine
- Mayo-Kebbi
- Lac

A moyen terme:

- Kanem
- Guéra
- Chari-Baguirmi
- Salamat
- Tandjilé
- Logone (Occ. et Orien.)
- Moyen-Chari

b.2 Programmes régionaux de gestion des ressources naturelles:

Il est souhaitable que ceux-ci soient formulés avec l'appui des partenaires sus-indiqués, y compris la GTZ, la SNV, la BID, en prélude au processus de recentrage envisagé.

Ces programmes comporteront un ensemble d'actions de première génération intégrant, en particulier, toutes les opérations menées à l'échelle régionale, et mettant l'accent (plus d'accent) sur la problématique d'environnement et de lutte contre la désertification.

c) A la base :

c.1 Programmes sous régionaux de gestion de ressources naturelles :

Les actions porteuses en cours seront recadrées dans un ensemble de sous-programmes, de même que des actions nouvelles d'aménagement des terroirs seront identifiées au cours de cet exercice.

A court et moyen termes, chaque programme régional disposera d'au moins deux sous programmes d'aménagement des terroirs, qui en constitueront des bases d'expérimentation et de rodage.

c.2 Schemas d'aménagement des terroirs:

Dans sa mise en oeuvre, chaque sous-programme accordera la priorité à l'établissement de schémas d'aménagement des terroirs.

L'axe stratégique 3, définit la place fondamentale des populations dans le processus de planification et de mise en oeuvre des actions de gestion des ressources naturelles à l'échelle des terroirs. De même, il aborde les problèmes de formation de la population et des compétences nationales appelées à les appuyer.

\* \* \*

\*

## CHAPITRE TROISIEME : AXE STRATEGIQUE 3

### MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.

D'une manière générale, le développement ne peut se réaliser que partant de la base, tel que le suggère l'approche globale, au moyen d'une mobilisation de toutes les énergies, notamment, celles des hommes et des femmes du pays. Cette mobilisation dont la nécessité est largement reconnue, n'est possible que dans la mesure où, les populations rurales sont pleinement associées et responsabilisées dans la gestion des ressources naturelles. Mais la responsabilisation des populations, n'aura elle-même un sens et un contenu que si les hommes et les femmes qui l'assumeront seront formés, organisés, et dotés des moyens de s'en servir.

Le processus de gestion des ressources naturelles souhaité ne peut par ailleurs se développer si des efforts conséquents ne sont déployés dans la formation de compétences nationales (à tous les niveaux et dans toutes les disciplines), capables de le nourrir régulièrement, d'innovations techniques et technologiques, en un mot de l'appuyer.

#### 3.1 ETAT DE LA SITUATION, ACQUIS ET CONTRAINTES

##### 3.1.1. L'organisation des populations rurales :

Jusqu'à une période récente, les diverses tentatives d'organisation des populations rurales ont essentiellement reposés sur les coopératives, qui ont rarement permis l'épanouissement des capacités collectives, et n'ont pas toujours donné naissance à des activités économiques viables.

Très tôt en effet, au Tchad comme dans les autres pays d'Afrique, de nombreuses tentatives d'organisation des populations rurales ont eu cours, conçues sur la base des formes d'entraide existantes, et d'objectifs (différents d'une période à l'autre) de maîtrise de la production, de la consommation et de la commercialisation des extrants ruraux. C'est ainsi qu'ont été mises sur pied, "les Sociétés Indigènes de Prévoyance" (1945) qui ont évolué en Société Africaine de Prévoyance (1956), "les Sociétés Mutuelles Rurales" et les "Sociétés Mutuelles de Développement Rural" (1958).

Au lendemain de l'indépendance, le Gouvernement Tchadien s'est engagé à promouvoir le mouvement coopératif naissant, à travers le décret 166 de Septembre 1961, puis de l'ordonnance 027 de Juillet 1962. Dès 1961 en effet, plusieurs coopératives ont vu le jour, notamment en milieu urbain à N'Djaména, de même que des associations et groupements d'agriculteurs et d'éleveurs se sont développés en milieu rural.

La création des Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) en 1965, a permis la multiplication de ces groupements qui seront les promoteurs des marchés autogérés d'achat de coton à partir de 1975.

Cette évolution ne s'est pas déroulée de façon aussi simple; elle a été caractérisée par de nombreux conflits d'intérêts, qui entraîneront la dissolution des sociétés mutuelles (loi 01 de Mars 1965), et la création du FDAR (Fonds de Développement et d'Action Rurale) qui sera lui-même dissout pour mauvaise gestion et relayer plus tard par le FIR (Fonds d'Investissement Rural).

Suite aux événements qui ont ponctué l'histoire récente du pays, et surtout, après les rudes épreuves de sécheresse 1984/1985, de nombreux groupements ont vu le jour, le plus souvent suscités et encouragés par les services officiels et les ONG.

Les groupements/associations sont des organisations volontaires, à caractère économique ou social, jouissant d'une personnalité morale. Ils ont pour objectif de susciter, de mettre en œuvre ou de coordonner des activités économiques, sociales ou culturelles, visant le bien être de leurs membres et de la communauté villageoise.

Ces associations rurales sont en plein essor, surtout en zone soudanienne, où on en dénombre plusieurs centaines voire des milliers. Plusieurs cas de figure sont cependant rencontrés :

- Groupements spontanés: Ils sont constitués à partir d'initiatives paysannes, autour d'un besoin social ou économique collectif à satisfaire (Associations de jeunes, groupements d'entraide ou de charité, tontines...). Même quand l'objectif premier est atteint, en général, ces types de groupements demeurent pour d'autres activités d'intérêt commun.

- Groupements suscités: Ils le sont, par les services officiels, les ONG, et certains projets de Développement (groupement de producteurs, commercialisation des produits, groupements de défense sanitaire des animaux, groupements d'exploitation des intrants agricoles...). Nombreux sont ceux qui disparaissent avec les projets ou l'activité les ayant générés. D'autres demeurent opérationnels, selon le niveau de formation des adhérents, ou la pertinence des objectifs poursuivis.

La concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif au Tchad, organisée du 7 au 11 Avril dernier, est incontestablement, l'un des faits les plus importants qui marqueront le processus d'organisation du milieu rural.

Devant l'inconnue engendrée par la multiplication groupements ruraux sur le terrain, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD et du BIT avait entrepris depuis 1985 (CHD/85/012), un exercice visant la définition de politiques claires d'auto-promotion du monde rural.

Lors de la première table ronde de génève (Décembre 1985) convient-il de rappeler en effet, le Gouvernement s'est engagé à développer toutes les formes de participation des populations à la solution de leurs problèmes, en particulier, à promouvoir le mouvement associatif.

Préparée dans le cadre du second projet de "Développement des Coopératives et des groupements à vocation coopérative" (PNUD/BIT CHD/87/0027), la concertation nationale donc, a été l'aboutissement d'un processus de consultations à l'échelle des régions (15 ateliers régionaux) et de réunions de synthèse au niveau central.

Elle a regroupé :

- soixante délégués d'organisations de base  
dont vingt Femmes,  
- quinze représentants d'encadreurs de terrain,  
- vingt représentants de services gouvernementaux,  
- onze représentants de bailleurs de Fonds,  
- seize représentants d'ONG,  
- trente six invités et personnes ressources,  
soit cent quatre vingt personnes, qui ont débattu cinq jours  
durant, sur la dynamique du mouvement associatif Tchadien et  
les conditions de son développement.

Les résultats auxquels cette concertation est parvenue, témoignent non seulement de la maturité des organisations, mais surtout, de la ferme conviction de chacun, quant à l'impérieuse nécessité de considérer les populations rurales en tant que partenaires à part entière, de les responsabiliser dans la gestion des affaires, et de les appuyer dans la consolidation et le développement de leurs propres initiatives de développement à la base.

Longtemps marginalisées, les populations rurales entendent prendre en charge leur devenir, "devant la faillite des politiques de développement rural" qui ont négligé et souvent méprisé leur savoir, leur savoir faire, leur savoir faire faire, voire... leur savoir être.

"On ne peut balayer la cour avec une seule brindille": ce proverbe du terroir, utilisé par le représentant des délégués des organisations de base, lors de la cérémonie d'ouverture de la concertation en dit très long.

Le "reste du balai", seul capable de "nettoyer la cour", a relevé sans complaisance les obstacles à l'épanouissement du mouvement associatif, et recommandé des mesures indispensables à son épanouissement. Parmi les quarante trois recommandations de la concertation, nous osons en retenir cinq, non pas qu'elles sont plus pertinentes que les autres, mais parce qu'elles reflètent éloquemment, la volonté d'aller de l'avant manifestée par groupements d'initiatives de base au Tchad :

Recommandations 2,3,4,8,et 9 de la concertation : (page 15 du document le synthèse)

<< 2. Que les groupements et coopératives soient libres et autonomes des pouvoirs publics dans la décision de leur création, du choix de leurs dirigeants, de leur gestion administrative et financière, de leurs organisation et fonctionnement. Ils doivent être également libres de s'organiser en unions et fédérations pour satisfaire leurs besoins.

3. Que les groupements et coopératives soient considérés comme des entreprises privées, avec lesquelles les pouvoirs publics doivent entretenir des relations contractuelles, dans le cadre du développement économique et social du pays.

4. Qu'il y ait une meilleure harmonisation des différentes interventions, pour une plus grande efficacité et cohérence dans la formation, les modalités de financement et les différents appuis techniques.

8. Que soient décentralisées davantage les structures administratives, et que les autorités locales soient plus responsables devant les efforts de développement entrepris par les populations locales.

9. Que les groupements et coopératives participent à la gestion des terroirs et à la conservation des ressources naturelles >>.

Par rapport à certains pays Sahaliens, sinon à l'ensemble de la sous-région, la dynamique du mouvement associatif Tchadien est un exemple, sans doute très particulier en raison du contexte de son développement, mais un exemple qu'il y a lieu d'encourager et épauler.

Actuellement, plusieurs organisations soutiennent et appuient l'émergence et le développement des associations rurales :

\* Services Gouvernementaux:

- ONDR (Office National de Développement Rural)
- CFPA (Centre de Formation Professionnelle agricole)
- Projet Elevage...

\* Les Organisations Non Gouvernementales:

Une trentaine d'ONG intervenant en milieu rural, la plupart d'entre elles depuis la période d'urgence (AICF, CARE, AFRICARE, SECADEV, BELACD ETC...) jouent un rôle important dans l'émergence des groupements et appuient leur fonctionnement.

Il est cependant indispensable que l'ensemble du processus de développement du mouvement associatif soit "maîtrisé" et positivement canalisé. Sans une politique nationale en la matière, il sera difficile d'asseoir le partenariat recherché.

L'apport fondamental des recommandations de la concertation nationale réside, dans la nécessité de responsabiliser les populations dans la gestion des affaires et de l'espace ruraux. Mieux qu'une opportunité à saisir pour "épauler les efforts de reconstruction et de développement", le mouvement associatif reclame la prise en charge du devenir rural, selon des règles contractuelles claires à définir, et à travers des textes adéquats.

Cet aspect fondamental n'est nullement contradictoire avec le souci de "garantir le développement harmonieux et le plein épanouissement de tous les citoyens". L'Etat devrait plutôt appuyer la dynamique d'auto-promotion, en tant qu'aspiration du monde rural et intrinsèquement, porteuse de l'épanouissement du monde rural.

Cependant, même les documents de la concertation nationale ne posent en des termes clairs et pratiques, les mécanismes qui traduirraient concrètement la volonté de "participer à la gestion des terroirs et à la conservation des ressources naturelles". Un tel exercice était peut être prématuré au stade du débat.

Le contexte de la première concertation du mouvement associatif n'a sans doute pas permis en effet, d'aller en profondeur dans les questions relatives à l'aménagement et la gestion des ressources naturelles, quoique, plusieurs aspects du problèmes ont été effleurés (pistes de transhumance (rec 17) conflits agriculteurs éleveurs (rec 10) etc...).

### 3.1.2. La participation des populations à la gestion des ressources naturelles:

Les politiques de participation des populations à la lutte contre la désertification visent fondamentalement, la transformation progressive des mentalités et attitudes vis à vis des ressources naturelles.

C'est pourquoi sont particulièrement soulignées :

- l'information et la sensibilisation des populations,
- la responsabilisation des populations y compris les femmes, dans la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs;
- la promotion d'un partenariat dans l'identification, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions de protection et d'amélioration de l'environnement.

#### a)- Information, Sensibilisation des Populations:

Plusieurs intitutions nationales (services officielles, et projets) de même que certaines organisations non gouvernementales s'intéressent à la sensibilisation et à la formation des populations aux questions d'environnement et de développement rural.

##### a.1 les média nationaux

###### a.1.1 La Radio Diffusion Nationale Tchadienne: (RNT)

Depuis sa création, Radio-Tchad a été le seul moyen d'information de masse, qui ait permis d'atteindre les coins les plus reculés du pays, dans plusieurs langues locales (9). Très tôt en effet, la RNT s'est ouverte au monde rural. Dès 1962, sous l'impulsion du haut commissariat à l'Education Populaire, elle inaugurait la Radio Rurale qui avait principalement pour mission :

- d'aider les agriculteurs à faire un meilleur usage des engrains pour la culture du coton,
- de promouvoir l'utilisation de la traction animale,
- d'encourager les éleveurs à vacciner leur bétail et à constituer des groupes de surveillance sanitaire,etc...

L'impact de cette action a été considérable, notamment dans la vallée du Mandoul (sous-préfecture de Koumra).

Les événements d'Avril 1975 ayant mis fin à l'expérience intéressante du Haut Commissariat à l'Education Populaire, il a fallu attendre 1986 pour que le Gouvernement, conscient de l'impact de la Radio sur les populations rurales, initie à nouveau la Radio Rurale grâce à un financement conjoint FAO - FAC.

Un comité Interministériel a alors été mis en place, créé pour gérer et coordonner les activités. Il est composé de représentants des Ministères:

du Plan et de la Coopération, de l'Information, du Développement Rural, de l'Elevage, du Tourisme et de l'Environnement, de la Santé Publique et Affaires Sociales de l'Education Nationale.

Des représentants de bailleurs de fonds (FAO-FAC-UNICEF-FED) prennent part aux réunions semestrielles du comité.

Bénéficiant des infrastructures de la Radiodiffusion Nationale, et émettant dans dix langues dont les deux langues officielles (français et arabe), Radio Rurale est réalisée sous les quatre formes suivantes:

- le magazine quotidien de 30 à 35 minutes, réalisé en langues nationales, et portant sur des thèmes et des questions intéressant les Ministères Membres du Comité Interministériel.

- Les "micro-programmes", courtes émissions répétitives de 2 à 3 minutes, axées sur les sujets éducatifs reposant sur des histoires populaires, dictons, et dévinettes, diffusés à longueur de journée.

- Les "Jeudis de la Radio Rurale," tranches de trois heures tous les jeudis (8h30 - 11h30) comprenant des interviews de villageois, le courrier des auditeurs, des annonces, des histoires populaires ...

- "Les jeux hebdomadaires", d'une durée d'une heure.

A travers ces programmes, la Radio Rurale a pu s'imposer au monde rural en matière de sensibilisation. Elle participe à l'éveil de la conscience des populations aux problèmes de développement, et est devenue un outil de dialogue entre les populations et les autorités publiques.

Une enquête de l'UNICEF réalisée en 1989 à l'issue de la campagne de vaccination, révèle que: "les personnalités influentes locales et nationales réagissent positivement à l'égard du travail de la Radio Rurale. En particulier, dans les Zones rurales, où l'influence des autorités locales sur la vie des collectivités est évidente, les autorités dépendent de la Radio Rurale pour continuer à assumer leur rôle de mobilisateurs au niveau des collectivités".

L'impact de la Radio Rurale est évident, selon de nombreux témoignages. Cependant, si les thèmes traités répondent aux préoccupations des populations rurales, à savoir: la lutte contre les feux de brousse, la protection des arbres et de l'environnement, la conservation de l'eau potable, la nutrition et la vaccination des enfants, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, la création d'organisations rurales, l'entretien des routes, la vaccination du bétail, l'alimentation, les cultures vivrières, l'éducation... la part réservée spécifiquement à l'environnement demeure encore très modeste.

#### a.1.2- La Télévision du Tchad (TVT)

Jusqu'à une date récente, la TVT n'a fait que couvrir les manifestations ayant trait à l'environnement. Depuis quelques mois, grâce à la sollicitation du Programme Formation-Information pour l'Environnement (PFIE), Télé-Tchad est membre de l'équipe pédagogique Nationale du PFIE. Cela ouvre des perspectives dans le traitement régulier des problèmes de l'environnement à la télévision. Toutefois, sa couverture limitée à N'Djaména, ses infrastructures légères, et une insuffisance de personnel qualifié, constituent des obstacles à surmonter. Ses deux premières réalisations, consacrées au déboisement autour de N'Djaména et à l'ensablement dans le Kanem ont tout de même été très appréciées.

#### a.1.3 - L'Agence Tchadienne de Presse (ATP)

Jusqu'ici l'ATP s'est peu intéressée au traitement des problèmes de l'environnement, en dehors de la couverture régulière de manifestations écologiques.

Pourtant, l'Agence Tchadienne de Presse, de même que la Presse écrite dans son ensemble, pourraient (devraient) faire plus, même si leur public est relativement restreint.

#### a.1.4 - Le Comité Tchadien Multimedia Contre la Sécheresse et la Désertification (CTMSD)

De création très récentes (19 Mars 1992), ce comité est le répondant national d'un projet régional du CILSS, qui regroupe des communicateurs volontaires de tous les média nationaux (Presse écrite et audio-visuelle). Tous se sont engagés pour accroître la qualité, la pertinence et la circulation des informations relatives à la sécheresse et la désertification. Bénéficiant du soutien financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le comité a élaboré un plan d'actions qu'il entend mettre en oeuvre à partir de Juin 1992.

#### a.2. Les projets d'information et sensibilisation:

##### a.2.1 Le Programme Formation-Information pour l'Environnement (PFIE)

Ce projet régional CILSS/CEE vise l'introduction de thèmes relatifs à la protection de l'environnement dans les programmes d'enseignement. Ses structures sont:

- au niveau régional:

- . une coordination régionale basée à Bamako à l'Institut du Sahel (INSAH),
- . un comité de pilotage qui se réunit tous les ans,
- . une banque de données sur de la pédagogie environnementale,

- au niveau national:

- . un Comité National d'Orientation (CNO)
- . une Equipe Pédagogique Nationale (EPN)
- . une Equipe de Formation.

Projet expérimental, le PFIE ambitionne principalement, de faire découvrir le phénomène de la sécheresse et de la désertification aux élèves des écoles primaires d'abord, du secondaire et du supérieur ensuite, afin qu'ils prennent conscience de leurs conséquences dans la vie quotidienne et sur l'avenir de leurs régions.

Son démarrage a été laborieux, mais les activités se déroulent relativement bien:

- les premiers maîtres ont achevé quatre sessions de formation,
- les outils pédagogiques sont en élaboration,
- l'appui aux écoles a débuté,
- l'information et la sensibilisation ont démarré à travers les media nationaux, des plaquettes, des affiches....

#### a.2.2- La Cellule d'Information du Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

Créée en Juin 1989, la Cellule d'Information du Ministère du Tourisme et de l'Environnement est chargée de concevoir et mettre en oeuvre une politique d'information de sensibilisation et d'éducation environnementale.

Grâce à l'appui financier de la FAO (TCP/CHD 22 51 T), elle a pu mettre en place une stratégie de communication reposant sur des séances de démonstration sur le terrain, et à travers la Radio Rurale.

Après dix mois, environ, soixante villages sont touchés par la Cellule, soit 6.000 personnes. L'évaluation effectuée par les experts de la FAO en Mars/Avril 1992 relève des résultats intéressants et encourageants qu'il y a lieu de renforcer.

#### a.2.3 - Le Projet d'Education Environnementale et de Pépinières Scolaires(PEEPS/CARE International TCHAD).

Depuis 1986, CARE-TCHAD a mis en place un projet visant l'éducation environnementale. Il s'est intéressé dans un premier temps à une quinzaine d'écoles et ambitionne de couvrir tout le Mayo-Kebbi et la Tandjilé. Les populations cibles du projet sont les élèves des cours élémentaires et moyens, et les associations des parents d'élèves. Ses activités consistent en:

- la formation des enseignants aux questions environnementales et aux pratiques simples d'amélioration du milieu,
- l'animation communautaire en direction des associations des parents d'élèves et autres associations villageoises.
- Au stade actuel, CARE envisage de toucher 82 sites d'ici 1992, et programme 53 autres pour 1993.

D'une manière générale, l'action du PEEPS s'est avérée prometteuse eu égard à la participation effective des populations aux actions du projet (Moulkou, Koyom, Ham etc...) Celui-ci collabore avec PFIE dans la production du matériel pédagogique et didactique, l'ONDR, le BELACD, la Direction des Forêts etc....

a.2.4 - Les actions de l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES-FORMATION-TCHAD).

Installé depuis 1978, INADES-FORMATION mène des actions dans le centre, l'Est, et le Sud du pays. Son objectif est de former les populations rurales à mieux appréhender les problèmes qui se posent à elles, et de concourir à leur résolution. Il privilégie l'action de formation directe des paysans, à travers:

- Des sessions dans les villages sur des thèmes spécifiques,
- Des supports audiovisuels (diapositives, images, graphes,
- Des visites dans les villages, afin de favoriser les échanges d'expériences entre villageois, chargés de repercuter les différents thèmes,
- L'animation, par le biais des jeux traditionnels, visant la connaissance du milieu....

a.3 Conclusion:

Les initiatives en matière d'information et de sensibilisation des populations sont nombreuses. Elles traduisent toutes, la volonté d'armer le monde rural des moyens de s'auto-assumer, afin de jouer un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles. Cependant, aussi louables qu'ils soient, les efforts menés ne pourraient donner les résultats escomptés, dans un désordre méthodologique et sans coordination.

b) - Femmes et Lutte Contre la Désertification:

Les femmes constituent la plus grande partie de la population (53%) et représentent 47% de la population active. Analphabètes à 90%, peu concernées par la formation professionnelle, elles sont rares sur le terrain de l'administration publique (266 cadres), mais très présentes sur celui des productions rurales.

b.1 Participation des femmes aux actions des projets:

L'analyse des rapports de certains projets de développement rural et de lutte contre la désertification, permet de déceler une participation croissante des femmes dans les opérations:

- Agriculture :

En matière d'agriculture, elles sont généralement présentes:

- au niveau des champs collectifs et jardins maraîchers, dans la production d'arachide, de mil, de sorgho, de sesame, de maïs...,
- dans la construction des greniers communautaires,
- dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles,
- dans la protection des sols (diguettes dans le guéra...).

- Elevage et Hydraulique :

La participation féminine en matière d'élevage est particulièrement notée dans le domaine de l'embouche (ovine généralement), la transformation et la commercialisation des sous-produits animaux etc...

En matière d'hydraulique, on trouve de plus en plus des femmes dans les comtés de gestion des infrastructures (puits, forages).

- Forêts et pêche :

Des expériences de participation des femmes à la création de pépinières forestières sont signalées (projet BOUSSO, CHD/016...). Elles occupent une place importante dans la valorisation des produits forestiers secondaires (gombo sauvage, gomme arabique, Karité, néré, feuilles et essences médicales...).

En matière de pêche, leur participation dans la conservation et la commercialisation des produits est capitale.

- Energie :

Premières concernées par la crise énergétique, les femmes participent de plus en plus dans les programmes d'économie de bois et de substitution.

A titre d'exemple, des groupements féminins créés grâce à certaines ONG (300 groupements chez SECADEV), sont actifs dans la construction et la diffusion des foyers améliorés.

b.2 Conclusion :

Quoique en pleine Developpement, la participation des femmes fait face à de nombreux obstacles.

Il s'agit notamment des :

- préjugés sociaux, et problèmes de statut de la femme,
- problèmes intitutionnels et l'insuffisance de l'encadrement féminin,
- problèmes plus généraux de développement, en particulier, les problèmes foncier et de formation.

3.1.3 Formation des populations et des compétences nationales en matière de gestion des ressources naturelles.

a) formation des populations :

En dépit des difficultés de rassembler des statistiques fiables sur l'éducation des adultes, la population analphabètes est estimée à 2.226.000 personnes, soit un taux de 70% (90% chez les femmes). C'est pourquoi, Services Nationaux et Agences d'Aide, considèrent la formation des populations, comme le gage de succès des politiques de promotion rurale.

Comme partout ailleurs dans le monde, priorité a été accordée à l'alphabétisation fonctionnelle, et parallèlement, à la diffusion de techniques, selon une approche de vulgarisation controversée, se voulant le canal de livraison de paquets technologiques clé en main, ou préalablement mûris dans les rares sites nationaux de recherche agronomique. Vingt six Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA), en voie, ou déjà reconvertis en Centres de Formation pour la promotion rural (CFPR) "par souci de pluridisciplinarité", sont actuellement en activité.

De même que les anciens "Centres de Perfectionnement Technique" (CPT) et "Centres de Promotion Rurale" (CPR), etc... connus ailleurs sous le ciel Sahélien, les C.F.P.A "accueillent des promotions d'agriculteurs, leur apportent des savoir-faire agricoles, avec recherches d'effet multiplicateur..."

Plus loin, sur le tas, à travers champs, plusieurs ONG développent des actions de formation, sur la base des réalités de vécues par l'agriculteur et l'éleveur.

Selon la Cellule Technique EFE, les contraintes majeures liées à la "formation professionnelle" dans le "réseau du Ministère de l'Agriculture" sont :

- la difficulté de coordonner les nombreuses intitutions et ONG qui fonctionnent de manière isolée et en marge des orientations données,
- la capacité de recrutement des CFPA déjà opérationnels,
- l'ouverture limitée des CFPA et CFPR vers des activités pluridisciplinaires.

En matière de formation des populations, l'expérience des CFPA constitue un acquis national, qu'il conviendra cependant, étudier en profondeur, à la lumière des expériences connues ailleurs.

b) Formation de l'encadrement:

De même que l'enseignement technique, la formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture a débuté en 1948 avec la création de la station agronomique de BA-ILLI devenue centre de formation en 1958, puis école en 1987. Dans le domaine de l'élevage, l'Ecole Nationale d'Infirmiers de Fort-Lamy (ENIV) officiellement créée en Février 1965 existait en fait depuis 1946.

\* Formation agricole :  
- ETA de BA-ILLI :

Créée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la station agronomique de BA-ILLI qui avait au départ une vocation de recherche, s'est vu confier en 1958 la formation des premiers moniteurs d'agriculture (cours moyens plus deux ans).

En 1964, le centre a été érigé en Ecole d'Enseignement Technique (ETA) pour la formation d'Agents Techniques (quatre ans au lieu de deux). En 1970, il a été créé au sein de l'école, un cycle de formation de conducteurs de travaux agricoles.

Pendant les événements, les infrastructures de l'établissement ont été détruites et les deux cycles de formation transférés à DOYABA (SARH).

Grâce à un appui de la CEE, le centre a été plus tard réhabilité et réouvert neuf ans après, en Septembre 1988.

Conformément aux recommandations du séminaire sur la réforme de l'enseignement agricole (1985), le niveau de recrutement a été relevé (classe de 3ème et niveau 1ère), la formation de cadres forestiers rajoutée, et l'ouverture faite aux auditeurs libres. Ainsi, des Agents Techniques et Adjoints Techniques des eaux et forêts sont actuellement formés à BA-ILLI.

- l'Ecole d'Enseignement Technique Agricole de DOYABA :

Conçu initialement pour abriter la formation d'ingénieurs des travaux agricoles, l'établissement a réouvert ses portes en 1980, et a servi de repli aux élèves de BA-ILLI. Depuis 1987, DOYABA ne forme que les conducteurs d'Agriculture.

\* Formation en matière d'Elevage :  
- Ecole Nationale d'Elevage

Créée en 1965, l'Ecole Nationale d'Elevage forme les cadres moyens, destinés aux services des industries animales, de la santé animale, et de la gestion des parcours...

- L'Institut Universitaire des Techniques de l'Elevage (IUTE):

L'IUTE est l'héritier de l'Institut Zootechnique et Vétérinaire d'Afrique Centrale (IZVAC). Crée en 1963 pour assurer la formation de Contrôleurs d'Elevage (BAC + 3) des pays de la région, il a vu sa vocation interétatique s'atténuer, avec l'ouverture des écoles nationales poursuivant le même but. Après la guerre, l'IUTE a redémarré ses activités en tant qu'institution nationale rattachée à la faculté des Sciences de l'Université du Tchad, grâce à un financement du FED. De 1985 à 1988 l'Institut a formé 26 ingénieurs des Techniques de l'Elevage. Depuis, faute de financement, les activités pédagogiques de la seule et modeste institution nationale d'enseignement supérieur agronomique ont été arrêtées.

\* Formation en matière de Forêts Pêche et Faune :

Il n'existe pas de structure spécifique de formation en matière de Forêts, Pêche et Faune. Dans le cadre de sa composante Eaux et Forêts, le Centre de BA-ILLI forme les Agents Techniques et des Adjoints Techniques (BEPC + 3, première + 2), affectés à leur sortie dans les trois Directions du secteur.

En dehors de ces cadres, l'essentiel du personnel non subalterne est formé à l'étranger (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Mali Sénégal Maroc...).

Concernant le personnel subalterne (surveillants et préposés), il est formé et/ou recyclé au centre de recyclage de Melézi, créé en 1987, dans le cadre projet FAO CHD/016.

En Avril 1991, un avant projet de transformation de ce centre en une école de formation permanente des cadres moyens et subalternes des eaux et Forêts a été formulé.

En conclusion, seule une filière de formation des cadres ruraux subalternes à moyens existe au niveau national, à travers un réseau d'institutions sectorielles. Les cadres supérieurs, (ingénieurs de travaux, ingénieurs des techniques, ingénieurs, médecins vétérinaires et pastoralistes), proviennent tous d'horizons divers, formés dans les écoles de la sous-région, en Europe ou en Amérique.

### 3.1.4 Etat de l'encadrement et tendances :

L'important travail réalisé par le BIEP et la DEFPA sur les besoins en formation des cadres ruraux, fait état d'un effectif total de 1446 cadres en 1989, dans les trois départements ministériels concernés (agriculture, élevage, environnement). Parmi ceux-ci, il y a 384 cadres supérieurs, 419 cadres moyens et 643 cadres subalternes. En rapprochant ces chiffres aux besoins théoriques exprimés par les services, il apparaît, à l'horizon 2 000, des besoins supplémentaires de 424 cadres supérieurs (dont 220 agronomes), 873 cadres moyens et 784 subalternes, soit un total de 2 081 cadres à former/recruter entre 1989 et 1999.

Cette comparaison offre à considérer des besoins très importants en cadres, au niveau central, et surtout sur le terrain.

Il semble cependant peu probable, eu égard à la capacité des institutions sectotrielles de formation d'une part, aux engagements contractés dans le cadre du programme d'ajustement structurel d'autre part, qu'un tel effectif soit disponible et pris en charge par l'administration.

Aussi, la solution aux difficultés d'encadrement (insuffisance de personnel) relevées ça et là, pourrait-elle, résider dans une meilleure adéquation des structures d'intervention en milieu rural, par rapport au besoin d'appui technique multidisciplinaire des populations rurales.

Toutefois, en raison de son caractère prioritaire le Secteur Développement Rural continuera de former et recruter selon le quota qui lui est assigné. Mais la tendance à la formation sectorielle devrait (logiquement) laisser la place à un système de formation polyvalente des cadres subalternes et moyens. Il pourrait être envisagé de créer un institut ou école polytechnique rural, qui sera chargé de former les cadres ruraux dans les techniques de développement agricole, pastoral, forestier, faunique et halieutique, selon une programmation reposant sur des besoins objectivement définis.

La détermination des besoins en cadres, devrait plutôt correspondre à une planification adéquate de l'appui pluridisciplinaire à apporter aux populations rurales, qu'à un désir de représentativité administrative des secteurs individuellement considérés. La planification des besoins en encadrement ne devrait pas non plus, demeurer sectorielle ("intégrée" par sommation). Elle doit enfin obéir aux possibilités et limites de l'Etat, donc aux réalités concrètes actuelles, qu'elle ne pourra contourner.

S'agissant des cadres supérieurs, il paraît opportun que le pays dispose, par exemple au sein de l'université du Tchad, d'une école de formation agronomique *lato sensus*, afin de former les compétences nationales sur leur propre terrain. Les besoins en spécialisations (une, deux, ou trois années) pourraient toujours être couverts dans les instituts et hautes écoles étrangères.

En conclusion, la restructuration de l'encadrement rural s'avère plus nécessaire; elle sera évoquée plus loin, dans le cadre des aspects institutionnels. Mais il convient de relever dès à présent, l'impérieuse nécessité de poser le problème des structures d'intervention en milieu rural, d'en débattre objectivement, afin de proposer au pays un réseau cohérent et efficace d'administrations de terrain, en particulier de soutenir la dynamique d'auto-promotion rurale engagée.

### 3.2 ACTIONS ET MESURES DANS LE DOMAINE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le rapide tour d'horizon effectué a permis d'identifier trois domaines principaux, qui appellent les mesures et actions prioritaires suivantes:

- le développement et la consolidation des acquis du mouvement associatif,
- la formation, l'information et la sensibilisation des populations,
- la formation de l'encadrement.

#### 3.2.1 Développement et Consolidation des acquis du Mouvement Associatif :

L'évaluation du processus d'organisation des populations rurales a permis de constater, qu'une véritable dynamique de progrès est insufflée au mouvement associatif, par la concertation de N'Djaména. Il s'agit là d'un acquis fondamental, qui traduit la prise de conscience et la volonté de faire jouer aux populations un rôle actif dans la gestion du Développement Rural.

Les Départements Ministériels les plus concernés devraient répondre rapidement aux souhaits exprimés, rectifier les erreurs constatées et surtout, satisfaire au besoin de formulation d'une nouvelle politique d'appui aux groupements ruraux. Pour ce faire, la concertation a produit de la "matière" on ne peut plus fraîche et crédible. Il s'agira de repenser le cadre institutionnel actuel, de nettoyer les textes existants, d'en créer d'autres, (autant que de besoin), pour garantir la viabilité à long terme des groupements. Il s'agira aussi, de concevoir d'un système nouveau et dynamique de soutien à l'émergence d'autres associations. Il s'agira enfin, de "balayer plus loin et plus large", en rapport avec les groupements (dans le cadre des réunions de suivi de la concertation), pour identifier et mettre en oeuvre des actions novatrices, que les cinq jour de débat n'ont pu permettre certainement de souligner ou de détailler.

Les partenaires en développement qui ont manifesté leur soutien au processus, contribueront certainement à consolider le mouvement associatif, à travers des actions mieux conçues et mieux ciblées. L'Etat devrait cependant garantir le libre jeu du partenariat, à travers des textes clairs et acceptés par tous.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche globale de lutte contre la désertification, le mouvement associatif a un rôle clé à jouer à l'échelle des terroirs. Ce sont les associations villageoises qui, comme recommandé par la concertation, doivent s'occuper de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs.

Ce sont les groupements qui décideront du contenu à donner aux schémas d'aménagement de l'espace rural, et qui en assureront la mise en oeuvre. Dès lors, il s'avère une fois de plus indispensable, qu'ils en assurent pleinement la responsabilité.

Les nouvelles "règles du jeu" que les textes à élaborer auront à esquisser devraient, de ce fait, s'appuyer sur des instruments juridiques nouveaux. A cet égard le programme Code Rural du PDLCD pourrait apporter une contribution fort utile.

La gestion des ressources naturelles par les populations, nécessite par ailleurs, des programmes spécifiques de formation et d'information, des appuis constants et efficaces, de la part de techniciens compétents et avertis des objectifs et des stratégies d'auto-promotion du milieu rural.

### 3.2.2 Formation, Information et Sensibilisation des populations :

#### a) - Formation des populations rurales :

L'approche globale conçoit la problématique de formation en rapport avec les aspirations profondes du monde rural, dictées notamment par la situation concrète de l'environnement, le savoir -être, et le savoir faire local.

Sous l'influence d'agressions multiples, (naturelles, culturelles, techniques et technologiques), le savoir faire local a beaucoup évolué, et souvent, s'est notablement affaibli. Il demeure cependant source d'inspiration, pour un développement auto-entretenu à l'échelle des terroirs.

C'est pourquoi, la formation des populations rurales doit être réalisée prioritairement à la base: " sur le terrain, dans les champs, autour des animaux, aux pieds des arbres, devant les plans d'eau,...".

Dans la cadre des actions d'aménagement des terroirs, un accent particulier sera mis sur l'inventaire et la connaissance du savoir-faire local dans tous les domaines. Priorité sera ensuite accordée à l'amélioration de celui-ci, à travers un processus original de communication pour le développement. Des projets spécifiques seront ainsi formulés, au sein des programmes régionaux de gestion des ressources naturelles.

Ces projets de communication épauleront tous les sous-programmes régionaux, dans l'amélioration du savoir-faire local, sur la base des répertoires sectoriels à réaliser, et des acquis techniques et technologiques éprouvés, rendus disponibles par les progrès scientifiques.

#### b) - Information Sensibilisation des populations :

Les acquis relevés en matière d'information et de sensibilisation des populations, doivent être renforcés et étendus. Toutefois, un effort de coordination s'avère nécessaire tant au niveau de l'action médiatique, qu'en ce qui concerne les expériences intéressantes de sensibilisation des jeunes scolarisés aux problèmes d'environnement.

Au niveau des média :

- L'action de Radio Rural qui a fait ses preuves, doit être soutenue et mieux orientée. Le comité interministériel qui doit être redynamisé, a un rôle important à jouer dans l'orientation des activités vers les préoccupations majeures du pays. Radio Rurale sera enfin un support privilégié des projets régionaux de communication, moyennant la conception au niveau central, d'un mécanisme de collaboration à définir ultérieurement.

- En attendant le déploiement du dispositif TVT à toutes les régions du pays, et malgré les insuffisances constatées, la Télévision Tchadienne doit doré et déjà jouer un rôle important dans le domaine de l'environnement, par la conception et la mise en oeuvre d'un magazine spécifique, qui pourra être supporté (appuyé) par les projets en activité.

Au niveau des jeunes scolarisés: les expériences du PFIE et de CARE International méritent d'être soutenues. Sur la base de ces expériences, d'autres initiatives devraient être prospectées à l'échelle des régions, notamment en direction des femmes.

Enfin, l'ensemble des dispositifs d'information, de sensibilisation et de formation des populations devrait trouver au sein du Ministère chargé de l'environnement, un mécanisme qui sera chargé de la coordination, de l'harmonisation des approches, et de la promotion de nouvelles initiatives en matière de communication pour l'environnement.

### 3.2.3 Formation de l'encadrement :

La formulation des programmes régionaux devra mettre un accent particulier sur l'aspect encadrement, son volume et son profil. Concernant le profil de l'encadrement rural, le besoin de multidisciplinarité commande une étude qui proposera les modalités de restructuration de la filière actuelle de formation des agents subalternes à moyens.

Il y a par ailleurs nécessité d'étudier les conditions de formation de techniciens supérieurs et cadres supérieurs au niveau national. Cette étude mettra l'accent sur la valorisation optimale des structures existantes, et proposera un projet détaillé dans ce domaine.

Enfin, s'agissant de la formation continue et du recyclage des agents, le centre de Milézi pourra jouer un rôle important, moyennant la formulation d'un dossier de projet approprié.

\* \* \*

\*

SECURISATION DES POPULATIONS RURALES:

Parmi les aspects abordés par la CTA dans le domaine de la sécurisation des populations rurales, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique ont été érigées au rang des premières priorités.

4.1 Etat de la situation, contraintes et acquis :4.1.1 La sécurité alimentaire :

Le thème Sécurité Alimentaire fait l'objet d'un travail intense, au sein du Ministère de l'agriculture, dans le cadre de la réunion sectorielle sur le développement rural. C'est pourquoi aucun développement n'en sera fait spécifiquement. Toutefois, dans le cadre de la dynamique de gestion de ressources naturelles à la base, il convient d'insister sur la nécessaire réorganisation de l'environnement socio-économique du secteur rural, et la prise en compte des besoins élémentaires et immédiats des populations dans le cadre des programmes et projets à mettre en oeuvre.

4.1.2 La Sécurité Energétique :

Malgré son potentiel forestier relativement important et les virtualités de son sous-sol assez bien connues, le Tchad connaît une double crise énergétique:

- crise des énergies conventionnelles dont l'importation ou la production pèsent lourdement sur l'économie,
- crise de bois-énergie notamment dans les centres urbains.

La prise de conscience de l'insécurité énergétique et des risques majeurs qu'elle engendre sur les ressources forestières (et partant sur l'environnement d'une manière générale), remonte à de nombreuses années. Diverses actions ont ainsi été tentées avec plus ou moins de succès, afin de solutionner la crise dendro-énergétique:

- reboisements urbains et péri-urbains,
- aménagements forestiers,
- promotion de l'économie de bois (foyers améliorés...),
- vulgarisation de substituts au bois (gaz...) etc...

Ces actions ont généralement été menées de façon peu coordonnée, et sans qu'une stratégie nationale en matière d'énergies domestiques soit véritablement définie.

Depuis Juillet 1991, une convention de financement signée entre le gouvernement Tchadien, la Banque Mondiale et le PNUD, a permis le démarrage d'un processus de planification du "volet énergies domestiques" (projet ESMAP) dont les objectifs sont:

- réduire la pression sur les ressources forestières, exercée par la consommation urbaine en combustibles ligneux;
- rechercher d'autres sources d'énergies, domestiques de substitution au bois de feu et au charbon de bois, afin de rendre l'énergie accessible aux ménages moyens et modestes;
- freiner la progression galopante du désert et améliorer les écosystèmes.

Ce projet multisectoriel est piloté par la Direction du Pétrole, des Energies Nouvelles et Renouvelables (DPENR), du Ministère des Mines, de l'Energie et des Ressources en Eau. Ses activités ont démarré le 30 Juillet 1991 et ont été provisoirement interrompues en mi-Décembre 1991.

Durant cette période, plusieurs études ont été menées parmi lesquelles on retiendra:

1. Création d'une Banque de données sur l'énergie domestique,
2. Fabrication des réchauds et foyers, identification des entreprises.

Cette étude fait partie du volet "Foyers améliorés et réchauds" qui inclut:

- une étude technique sur l'efficacité comparée des foyers améliorés à bois et à charbon, et des réchauds à gaz et à pétrole,
- une étude sur l'acceptation des différents foyers et réchauds par les familles Tchadiennes,
- une étude "marketing" (promotion des foyers et réchauds),

- une étude sur la capacité des entreprises locales (forgerons et menuisiers métalliques) à produire les modèles proposés par le projet.
3. Etude des pratiques et attitudes des consommateurs d'énergie à N'Djaména.
  4. Recensement des points de vente de bois et charbon de bois à N'Djaména.
  5. Etude sur les différentes possibilités techniques de récupération du gaz butane de SEDIGUI.

Prévue mais non encore réalisée, l'étude des potentialités en combustibles ligneux demeure capitale, pour asseoir une véritable politique de l'énergie au Tchad. Mais celle-ci ne peut être réalisée à distance, comme semblent l'indiquer les responsables du projet ESMAP. Elle doit être réalisée au Tchad et sur le terrain. Car, au delà de l'identification des zones de collecte, elle devra proposer des modalités acceptables d'exploitation des ressources, et des systèmes appropriés d'organisation de la filière bois. L'élaboration de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie au niveau des quatre plus grands centres urbains pourrait notamment être initiée.

#### 4.1.3 Actions dans le domaine de l'énergie.

L'existence du projet ESMAP est un acquis qu'il convient de redynamiser, pour une politique nationale des énergies domestiques. Bloqué depuis plusieurs mois, le processus engagé devait débouché sur une réunion de bailleurs de fonds en Juin 1992.

Ce processus sera pris en charge dans le cadre de la réunion sectorielle environnement et lutte contre la désertification, au cours de laquelle un dossier spécifique sera présenté.

Pour ce faire, il y a nécessité de réactiver la collaboration avec le bureau d'étude "SEED", commis pour piloter l'exercice, afin de préparer dans les meilleurs délais la documentation nécessaire. L'exercice devra en tout état de cause, permettre l'élaboration d'un programme "Energies Domestiques", qui comportera les deux volets "offre" et "demande", dont la coordination générale pourrait être assurée par la Direction des Energies Renouvelables. Les services nationaux les mieux indiqués, seront responsabilisés dans l'exécution des actions sur le terrain:

- le volet "offre" élaborera et exécutera les schémas directeurs d'approvisionnement, et comportera des actions d'aménagement de forêts et d'organisation de la filière bois.
- le volet "demande" coordonnera, animera, et appuiera toutes les actions de substitution et d'économie d'énergie en cours.

\* \* \*

\*

**ASPECTS INSTITUTIONNELS:**

La mise en oeuvre de l'approche globale de lutte contre la désertification définit au plan conceptuel, une démarche concertée, entre l'Etat, les partenaires en développement, et les populations, dans le choix, l'exécution et l'évaluation des actions. Afin que cette concertation débouche graduellement sur un partenariat véritable, le dispositif "d'encadrement" en place, au niveau central, à l'échelle des régions et plus loin sur le terrain, doit être adapté aux objectifs poursuivis. Les structures d'intervention en milieu rural (services de l'Etat, sociétés et offices) doivent être en particulier structurés, de façon à apporter l'appui nécessaire à la promotion de l'auto-encadrement.

**5.1 ETAT DE LA SITUATION, CONTRAINTES ET ACQUIS :****5.1.1 Institutions nationales impliquées dans la Lutte Contre la Désertification :****a) Ministère du Tourisme et de l'Environnement:**

Cette institution a pour mission de :

- concevoir et appliquer les politiques nationales en matière d'environnement, de lutte contre la désertification et de Tourisme,
- Proposer les textes législatifs et réglementaires, relatifs à la gestion des forêts, faune, pêche et tourisme et en assurer l'application.

Le Département Ministériel est structuré en cinq Directions Techniques, coiffées par une Direction Générale à savoir:

- la Direction des forêts et de la Protection de l'Environnement,
- la Direction des Eaux, Pêches et de l'Aquaculture,
- la Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune,

- la Direction de l'Artisanat,
- la Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie.

Parmi les Directions Techniques citées plus haut, la Direction des Forêts et de la protection de l'Environnement (DFPE), exerce l'essentiel des attributions du Ministère en matière d'environnement et de Lutte Contre la Désertification. Viennent en suite, la Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune chargée notamment de la gestion des aires protégées, et la Direction des Eaux, pêches et de l'Aquaculture.

- Mandat et organisation de la DFPE.

La Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement est chargée de la Protection, l'amélioration et l'Aménagement du domaine forestier.

Elle comporte au niveau central, trois services :

- le service des forêts et de la promotion des produits forestiers,
- le service reboisement et conservation des sols,
- et le service des chasses.

Au niveau décentralisé, elle comprend huit inspections forestières, subdivisées en cantonnements et postes forestiers:

Désignation	Ressorts	Sièges	Cantonnement
Inspection n° 1	Préfecture du BET	Faya	Faya
-"- n° 2	-"- Guéra, Batha	Ati	Ati, Mongo
-"- n° 3	-"- Lac, Kanem	Bol	Bol, Mao
-"- n° 4	-"- Ouadai, biltine	Abéché	Abéché Bilt.
-"- n° 5	-"- C.Baguirmi	N'Djaména	N'Djaména
-"- n° 6	-"- Mayo-Kebbi	Bongor	Bongor, Pala
-"- n° 7	-"- Logones Occ. Or. Tandjilé	Moundou	Mdou, Doba, Lai
-"- n° 8	-"- M.Chari-Salamat	Sarh	Sarh, Amtiman

Dans la mise en oeuvre de ces activités, la DFPE dispose par ailleurs (au niveau central), de projets sectoriels dont les principaux sont :

- Projet Développement des activités Forestières (FAO, PNUD),
- Projet Pilote de Foresterie Rurale et d'Aménagements Forestiers (FAO/Pays-Bas),
- Volet des Ressources Naturelles du Programme ADER (CEE).

Cependant, eu égard à l'étendue du territoire, son réseau d'encadrement paraît faible, de même que le nombre des cadres mobilisés pour l'animer. Les agents relevant de la Direction sont au nombre de 357, dont 294 cadres subalternes.

Catégories	Effectif total	DFPE	Projets	Détachés
Ingénieurs des techniques	14	4	7	3
Administrateurs Civils	2	2	-	-
Attachés d'Administration	2	2	-	-
Géographes	3	-	3	-
Ingénieurs Travaux	16	8	3	5
Adjoints Techniques	14	7	6	1
Aides forestiers	15	15	-	-
Préposés des E.F	177	169	8	-
Surveillants des E.F	102	102	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>357</b>	<b>315</b>	<b>33</b>	<b>9</b>

b) Mandat et organisation de la DEPA :

La Direction des Eaux, Pêches et de l'Aquaculture a pour attributions : la protection et l'aménagement des écosystèmes aquatiques, la planification du développement des ressources halieutiques et l'application de la réglementation en matière de pêche. Elle comprend trois services au niveau central :

- le service des pêches et de la vulgarisation,
- le service de l'Aquaculture,
- le service de la Recherche Hydrobiologique et Technique.

Au niveau décentralisé elle est structurée en six secteurs de Pêche théoriquement subdivisés en sous-secteurs:

Désignation	Ressorts	Sièges	Sous-secteurs
Secteur Pêches Nord	Préfecture du Batha	Ati Lac fitri	
Sect. Pêche Ouest	Préfecture du Lac Tchad	Bol	non déterminés dans l'organigramme
-- Centre-Sud	C.Baguirmi, M. Kebbi-Est	N'Djaména	
-- Sud-Ouest	Mayo-Kebbi-Ouest	Léré	
Secteur Pêche Sud	Les 2 Logones Tandjilé	Moundou	

Depuis 1979, La Direction des Pêches ne dispose pas de structures de projet. Manquant de façon cruciale de moyens de travail, elle s'est depuis lors appuyée sur les structures de la DFPE pour fonctionner sur le terrain. Son personnel d'environ 50 agents dont 5 ingénieurs est par ailleurs insuffisant.

c) Mandat et organisation de la DPNRF:

Chargée de l'aménagement des aires protégées, et d'une manière générale, de la promotion des ressources fauniques, la Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune comprend deux services au niveau central :

- service aménagement et conservation de la faune,
  - service écobiologie et capture,
  - service contentieux
- et six secteurs à l'échelon territorial:

Désignation	Ressorts	Sièges
secteur Nord	Préfecture du BET	Arada
secteur Centre	Batha, Ouaddaï, Guéra	Ati
secteur Est	Salamat, (Parc de Zakouma)	Am-Timan
secteur Ouest	C. Baguirmi, Lac, Kanem	Mandélia
secteur Sud-Ouest	Mayo-Kebbi	Léré
secteur Sud	Les 2 logones, Tandjilé, Moyen-Charia.	Sarh

Elle supervise la mise en œuvre du projet d'aménagement du Parc National de Zakouma (CEE) et du projet Réhabilitation du Parc de Manda (FAC). Son personnel composé de 160 agents est à majorité de très faible niveau (200 surveillants de Parcs, contre 8 Ingénieurs et 2 adjoints techniques).

b) Le Ministère de l'Elevage :

Chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique pastorale, le Ministère de l'élevage est en matière de gestion de l'espace rural, un partenaire incontournable. Ce département ministériel est structuré au niveau central en trois Directions Techniques :

- Direction de l'Elevage et des Ressources Animales,
- Direction de l'organisation Pastorale,
- Direction de l'Enseignement et des Recherches Vétérinaires.

Il assure la tutelle de quatre établissements publics:

- l'Ecole nationale d'Elevage,
- le Laboratoire de farcha,
- l'Abattoir Frigorifique,
- la Société Nationale des Produits Animaux,
- la Société d'Approvisionnement en Produits Vétérinaires.

A l'échelon territorial, il comprend neuf circonscriptions d'élevage, subdivisées en 27 secteurs et 113 postes vétérinaires:

Désignation	Ressorts	Sièges
Circonscription		
du Centre	Préfecture du Batha	Ati
du Centre/Est	-"- du Guéra	Mongo
du Nord/Ouest	-"- du Kanem et Lac	Mao
du centre/Ouest	-"- du chari-baguirmi	NDjaména
du Sud/Ouest	-"- Mayo-Kebbi	Bongor
du Sud		Moundou
du Sud/Est	Moyen-chari, Salamat	Sarh
du Nord	B.E.T	Faya
de l'Est	Ouaddaï et Biltine	Abéché

L'encadrement sur le terrain relève principalement de la direction de l'Elevage et Ressources Animales qui emploie 762 agents dont 57 au niveau central repartis comme suit:

CATEGORIES	EFFECTIF
Docteurs vétérinaires.....	32
Zootechniciens.....	4
Ingénieurs.....	45
Contrôleurs.....	16
Agents Techniques.....	381
Infirmiers vétérinaires.....	31
Aides Vétérinaires.....	11
Ouvriers qualifiés.....	238
Attaché d'administration.....	1
Agents de bureau.....	3
<b>TOTAL :</b>	<b>762</b>

Dans la pratique, les activités de la Direction de l'Elevage et des Ressources Animales sont principalement orientées vers la santé animale et la gestion des intrants zootechniques. En matière de gestion de l'espace rural, la Direction de l'organisation pastorale (DOP), appuyée par le projet National Elevage (PNE) est l'institution la plus active. Elle est en particulier chargée de l'élaboration d'un "schéma de gestion de l'espace pastoral", à travers un comité multidisciplinaire comprenant des représentants:

- de la Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement,
- de l'ONDR,
- du Bureau de l'Eau,
- et du Laboratoire de Farcha.

- Mandat et organisation de la DOP:

Créeé en Décembre 1991 la Direction de l'organisation Pastorale est issue de l'ancienne C.O.P (Cellule d'Organisation Pastorale du Projet National d'Elevage, mise en place en 1988, dont les mandats sont:

- l'organisation de groupements pastoraux,
- la mise en place de systèmes de gestion de l'espace par les groupements,
- la formation d'auxilliaires para-vétérinaires.

La DOP est structurée en trois divisions:

- la division Etude et Organisation des Eleveurs,
- " Animation et Vulgarisation,
- " Aménagement, Alimentation et Hydraulique Pastorale.

Elle assume les précédents mandats de la COP. Depuis sa création elle a établi de nombreux modèles de gestion de l'espace pastoral, exploitables dans le cadre de la formulation du Code Rural.

- Le Laboratoire de Recherches Zootechniques et Vétérinaires de Farcha :

Crée en 1952 par l'IEMVT, le Laboratoire de Farcha est devenu propriété du Tchad en 1958. Il comprend actuellement deux divisions: - celle de la pathologie, qui est composée de deux services de production de vaccins (bactériens et viraux), trois services de recherche et de diagnostic(bactériologiques, virologiques et parasitologiques) et deux services d'épidémiologie et biochimie appliquée.

- La Division zootechnie-nutrition dont relèvent un service d'agropastoralisme, et celui de la zootechnie-nutrition et élevage des animaux de laboratoire.

c) Le Ministère de l'Agriculture :

Ministère du Développement Rural jusqu'au dernier remaniement du gouvernement, le Ministère de l'Agriculture est chargé de concevoir et mettre en oeuvre, les politiques nationales de développement des productions agricoles et de promotion paysanne.

Le Département est structuré en cinq Directions Techniques coordonnées par une Direction Générale, et assure la tutelle de plusieurs organismes et établissements:

- la Direction des Ressources Humaines et de la Formation Rurale:

Elle est chargée de la conception des politiques d'enseignement et de formation agricole, de la promotion des activités de formation en direction des populations rurales, de l'appui à l'organisation du monde rural, et enfin de la gestion du personnel et des plans de carrières.

- La Direction de la Recherche Agricole et des Technologies :

Elle est chargée de la programmation, de la planification, de l'exécution des activités de recherche, de production de semences, de l'amélioration et de l'adaptation des technologies rurales.

- La Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole :

Elle est chargée de la promotion, de la coordination et du contrôle des études et de la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement ruraux, de l'appui aux initiatives locales en matière d'infrastructures, d'habitat et d'aménagement des terroirs ruraux.

- La Direction de la Promotion des Productions Agricoles et de la Sécurité Alimentaire :

Elle est chargée du développement de la commercialisation des productions agricoles, de la gestion des filières-produits et de l'évaluation de la situation alimentaire.

- La Direction de la protection des végétaux et du conditionnement

Elle est chargée de la planification et de la mise en œuvre des interventions phytosanitaires? de la formation de l'encadrement nécessaire, de la législation et du contrôle phytosanitaire, des normes et techniques de conditionnement.

Au niveau décentralisé, ces Directions sont représentées par des Délégations Régionales qui ont chacune compétence sur une partie du territoire national :

Désignation	Ressorts	Siège
Délégation régionale du Sud-Ouest	Préfectures: du Mayo-Kebbi	Bongor
Centre-Ouest	" C. Baguirmi	N'Djaména
Nord-Ouest	" Kanem, Lac	Bol
Sud	" Les 2 Logones, Tandjité	Moundou
Centre	" Batha et Guéra	Mongo
Centre-Est	" Ouaddaï et Biltine	Abéché
Sud-Est	" Moyen-Charia, Salamat	Sarh
Délégation Régionale du Nord	Préfecture du B.E.T	Faya

Six organismes et établissements sont placés sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture :

- l'Office National de Développement Rural (ONDR)
- la Société de Développement du Lac (SODELAC)
- le Fonds d'Intervention Rural (FIR)
- l'Office National de Développement de l'Horticulture (ONADEH)
- le Bureau Interministériel d'Etudes et de Projets (BIEP)
- l'Institut de Recherche sur le coton et les Textiles (IRCT).

- Le F.I.R

Crée en Mars 1985 (Ordonnance n° 007/PR), le fonds d'intervention rural à vocation, d'intervenir en appui aux actions ponctuelles initiées par les communautés villageoises, à travers des crédits aux groupements paysans, en collaboration avec l'ONDR.

- l'O.N.A.D.E.H

L'Office National de Développement de l'Horticulture est un établissement public à caractère commercial, chargé de la promotion des cultures maraîchères et fruitières.

- le B.I.E.P

Le Bureau Interministériel d'Etudes et de Projets a été créé sous son actuelle appellation en Septembre 1989. Depuis sa création, il a essentiellement mené des activités de formulation de projets et d'études, à la demande des autres institutions nationales ou des bailleurs de fonds.

Le BIEP dispose d'une vingtaine d'agents dont 8 cadres supérieurs nationaux, repartis notamment dans les deux divisions techniques: Division des Etudes, Division de la Statistique et de la documentation.

- I.R.C.T

L'Institut de Recherche du Coton et des Textiles est actif au Tchad depuis 1946. Il s'intéresse par vocation, à l'amélioration de la production cotonnière. Depuis quelques années, il s'est engagé dans une diversification qui pourrait s'accentuer dans l'avenir:

- recherches dites d'accompagnement sur les cultures vivrières,
- maintien de la fertilité des sols,
- étude des systèmes de productions

L'Institut emploie près d'une centaine de salariés permanents, dont 10 chercheurs parmi lesquels 3 nationaux.

- I.O.N.D.R :

Crée par l'ordonnance n° 26 du 23 Juillet 1965, l'ONDR est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, il est administré un conseil de 17 membres, présidé par le Ministre de l'Agriculture.

L'ONDR a particulièrement pour attributions :

- d'apporter aux producteurs des conseils techniques en vue de la modernisation des moyens de production;
- de jouer le rôle de "centrale d'équipement", pour assurer l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements;
- d'assurer la liaison entre les producteurs et les organismes chargés de la distribution du crédit agricole;
- de susciter la formation de groupements ruraux...

L'Office couvre l'ensemble du pays, exception faite de la préfecture du Lac couverte par la SODELAC. Avec ses 1.174 agents, il regroupe environ 50% du personnel du secteur rural.

L'ONDR comprend: une Direction Nationale, une Direction Régionale de la zone soudanienne basée à Moundou, une Direction Régionale de la zone sahélienne à Abéché, et une Direction Régionale de la zone saharienne basée à Faya. Les Directions Régionales sont subdivisées en secteurs et sous-secteurs.

La plus grande partie des activités de l'Office concerne la zone soudanienne. Cela s'explique par l'intérêt tout particulier accordé à la production cotonnière depuis de nombreuses années.

A partir de 1986, après plusieurs années de crises politiques et à la suite des changements de situations en zone soudanienne, (crise de la filière coton), une importante réflexion sur les objectifs et les stratégies de l'ONDR a été engagée. La nécessité de décentraliser les actions, afin de les adapter aux priorités des régions particulièrement été affirmée.

#### - La SO.DE.LAC

Elle est chargée du développement socio-économique de la région du Lac, notamment, à travers des aménagements hydroagricoles. Elle comprend une Direction Générale à N'Djaména et deux Directions installées à Bol: Direction des services généraux et Direction des aménagements et de la production, dotées de Divisions et Services spécifiques.

#### d) Ministère des Mines, de l'Energie et des Ressources: en Eau:

De par ses volets Eau et Energie, ce Département est impliqué dans la lutte contre la désertification. Il est structuré en quatre Directions Techniques :

- la Direction du Pétrole et des Energies Nouvelles et Renouvelables (DPER),
- la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM),
- la Direction de l'hydraulique et de l'Assainissement (DHA),
- la Direction des Recherches Géologiques et Minières (DRGM).

Il assure la tutelle de quatre Offices et Sociétés :

- l'Office National d'Hydraulique Pastorale et Villageoise (ONHPV),
- la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE),
- la société Tchadienne d'exploitation des Carrières (SOTEC),
- la société d'exploitation de la raffinerie du Tchad (SERAT).

Il préside par ailleurs, le Comité National des Energies Domestiques (CNED).

- La Direction du Pétroles, des Energies Nouvelles et Renouvelables (DPER).

A travers son service de l'Energie et le CNED, elle est chargée: d'élaborer et contribuer à la mise en oeuvre d'un schéma Directeur d'Approvisionnement en Energies Domestiques, d'élaborer un plan de diffusion des Energies et technologies alternatives, de coordonner l'action des institutions s'intéressant aux Energies Domestiques.

Neuf Départements Ministériels sont membres du Comité National des Energies Domestiques (Affaires sociales et Santé, Tourisme et Environnement, Plan et Coopération, Information, Finance, Commerce, Agriculture, Education Nationale).

- La Direction des Ressources en Eau et de la Méorologie (DREM).

Cette Direction est chargée de la collecte de l'analyse et de la diffusion des données agrométéorologiques, hydrologiques, et climatologiques. Trois services correspondant à ces spécialités animent la structure.

- La Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement: (DHA)

Elle est chargée de la conception et de la mise en oeuvre des programmes nationaux en matière d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale de même elle est chargée de l'Assainissement, du traitement des eaux usées, en milieu urbain, sémi-urbain, et rural.

e) Le Ministère du Plan et de la Coopération (MPC)

En tant que coordonnateur des actions nationales de développement, le MPC est de facto impliqué dans la gestion des ressources naturelles. Il comprend quatre Directions, et assure la tutelle du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG).

- Direction de la Planification du Développement et de la Reconstruction (DPDR)

Elle est chargée de la conception des plans de développement, du suivi des projets et programmes.

- Direction de la Programmation des Aides Extérieures (DPAE)

Elle est chargée de la programmation des investissements et du suivi financier des programmes et projets.

- Direction de la Coopération Internationale (DCI)

- Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSED)

- Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)

Il est chargé de :

- recenser les ONG installées au Tchad;
- planifier leurs interventions en accord avec les départements ministériels concernés;
- orienter leurs actions en fonction de la stratégie nationale de développement ;
- évaluer périodiquement l'impact des interventions des ONG sur l'économie nationale.

f) Autres partenaires en lutte contre la désertification

D'autres Départements Ministériels et Institutions Nationales spécialisées, sont actifs dans le processus de lutte contre la désertification on citera notamment:

- le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales,
- le Ministère du Commerce et de l'Industrie,
- la Mission de Réhabilitation du BET (rattachée à la Présidence)
- etc...

En conclusion, plusieurs structures sont impliquées dans le processus de lutte contre la désertification. Le répertoire dressé, a permis de les identifier, et d'avoir une idée sur leurs mandats respectifs dans le domaine. Il demeure cependant beaucoup à savoir dans le fonctionnement de ces institutions, même si certains aspects peuvent déjà donner lieu à analyse.

#### 5.1.2 ANALYSE DES INSTITUTIONS: Pour une large concertation sur les structures d'intervention en milieu rural

Comme dans la plupart des pays sahéliens, les institutions impliquées dans la lutte contre la désertification ont particulièrement en commun:

- une forte centralisation,
- une représentation régionale légère et très sectorialisées,
- une insuffisance, voire l'inexistence de relations horizontales de collaboration intersectorielle,
- la modicité des moyens matériels, humains et financiers pour un bon fonctionnement.

Apparemment efficace et viable, le réseau de services centraux et régionaux montre ses limites, dès lors qu'il s'agit d'exécuter des actions intégrées de développement. Il faut pour cela, lui adjoindre des mécanismes de collaboration/coordination qui hélas, n'ont pas toujours donné les résultats escomptés (comités interministériels, commissions, unités de gestion...).

Crées dans le contexte d'une exclusivité du rôle de l'Etat dans la gestion du développement, d'une planification centralisée et dirigiste, les structures d'intervention en milieu rural répondent mal, sinon pas du tout, à la situation actuelle, marquée par un souci de déconcentration et de décentralisation de la conduite des affaires publiques, d'implications et de responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles.

La multiplication de sociétés et offices pour contourner (entre autres) la situation de cloisonnement intersectorielnée de l'inaptitude des administrations dites classiques de coordonner spontanément leurs efforts, même si elle constitue un palatif dans l'immédiat, ne remédie pas le malaise institutionnel existant. Au contraire, on assiste le plus souvent à des dédoublements d'attributions, au chevauchement d'actions, à des conflits d'attributions, d'intérêts, et de compétences, qui ruinent en définitive la vitalité et la motivation des agents, sur le terrain comme au niveau central.

En effet, les sociétés et offices semblent offrir actuellement (c'est un constat largement partagé) de meilleures garanties dans la mise en oeuvre d'actions multisectorielles sur le terrain, au delà des multiples insuffisances et erreurs relevées, car, malgré tout, ces offices et sociétés demeurent spécialisés et surtout sectoriels.

Moyennant correctifs, ils permettent donc, faute de mieux, la mise en oeuvre d'actions multisectorielles sur le terrain. Cependant, ils sont loin de favoriser la mobilisation des cadres du terrain, constituant au contraire, des freins à l'expression plurielle des compétences disponibles, notamment, celles des services dits classiques, marginalisés et frustrés.

Au niveau central, "compartimentées" de la même façon, et jouissant théoriquement de la même "force", du moins nourrissant les mêmes ambitions d'autonomie, les Directions Nationales sont en général coupées les unes des autres, même au sein d'un seul Département Ministériel, en matière de planification et de mise en oeuvre d'actions de développement bien entendu.

Dans un tel contexte, la coordination interministérielle constitue une véritable gageure. Le Ministère du Plan qui dispose normalement de ce mandat n'y arrive que difficilement.

Les problèmes de collaboration intersectorielle, de coordination des actions...sont des obstacles institutionnels profonds, que seul un large débat objectivement préparé et franc, regroupant tous les intervenants du secteur rural, pourrait permettre de combler. Leurs solutions nécessitent d'abord, l'ouverture, un sursaut "ruraliste" minimum de la part des cadres du secteur rural, ensuite, des mesures courageuses et certainement douloureuses de la part de l'Etat, et enfin, l'instauration et l'entretien d'une mentalité d'actions concertées et cohérentes, au niveau central et sur le terrain.

L'approche de gestion des Ressources Naturelles et de Lutte globale contre la Désertification ne pourra véritablement s'asseoir et se développer, (comme il a été dit précédemment), que dans un contexte le partenariat entre l'Etat, Les populations et les bailleurs de fonds. Or, pour que l'Etat soit réellement un partenaire unique il faut banir les "égoïsmes sectoriels", faire régner au sein des structures concernées, une dynamique nouvelle de travail désintéressé en commun, et assurer une coordination efficace des approches et des méthodes d'action.

Le débat sur les structures d'intervention en milieu rural dont la tenue est capitale dans la mise en route du processus de gestions des ressources naturelles, devra être ouvert aux partenaires que sont, les populations d'une part, et les agences d'aide de l'autre. Il offrira alors, sans doute, l'opportunité d'identifier et aplanir d'autres obstacles dont le paysage institutionnel rural et malheureusement jonché.

## 5.2 Actions dans le domaine institutionnel:

A la lumière de ce qui précède, un travail important s'avère nécessaire, afin d'assurer une adéquation entre les structures chargées d'animer et appuyer le processus de gestion des ressources naturelles, et les ambitions nationales en la matière. Les actions à développer pour ce faire seront:

- Dans l'immédiat, en rapport avec la Cellule Technique chargée de la sécurité alimentaire: préparer et organiser une concertation nationale sur les structures d'intervention en milieu rural. Cette concertation qui reposera fondamentalement sur la problématique d'auto-promotion rurale, et l'option nationale de Déconcentration/Décentralisation, devra permettre de proposer entre autres, les cadres institutionnels adéquats de mise en oeuvre des programmes régionaux et sous-régionaux de gestion de ressources naturelles. Elle traitera également des problèmes de l'encadrement, de la coordination des actions, et de la pertinence de "l'approche grands ensembles" matérialisée par la création d'offices et sociétés, dans le contexte de responsabilisation des populations dans la gestion de l'espace rural.
- Dans le court terme, sur la base des recommandations de la concertation, formuler et mettre en oeuvre un programme d'actions institutionnelles.

\* \* \*

\*

## CONCLUSION GENERALE

Les stratégies de mise en oeuvre du plan national de lutte contre la désertification qui viennent d'être présentées autour de cinq axes prioritaires, devraient permettre le démarrage d'un processus itératif de planification de ressources naturelles. Celui-ci révèlera au fur et à mesure, des obstacles nouveaux ou tout simplement oubliés, donc l'analyse et les actions subséquentes à suggérer, enrichiront et complèteront les propositions qui sont faites.

Comme il a été dit en l'introduisant, ce document est une base de travail et de discussion. Son objectif serait atteint, s'il permettait d'ouvrir le débat, et surtout, de susciter un élan positif de recherche des solutions aux problèmes cruciaux de développement rural et de lutte contre la désertification du Tchad.

Au terme des analyses effectuées, le résumé suivant pourrait permettre de fixer les idées:

Le Tchad recèle, malgré une connaissance insuffisante des potentialités, d'importantes ressources naturelles qui, du fait de la conjonction de facteurs climatiques et humains se détériorent, menaçant à terme la viabilité des productions agro-pastorales, base essentielle du développement socio-économique du pays.

Si les tendances actuelles persistent, les prémisses de stabilité et l'espoir nourri par les populations, attachées à leurs terroirs, malgré les conditions difficiles d'un environnement de plus en plus austère, ces acquis hélas fragiles, glisseront peut-être, et laisseront place à une situation qu'il serait difficile d'imaginer.

Les acquis, il en existe aussi à travers les leçons tirées de l'expérience des projets exécutés actuellement sur le terrain; il en existe également dans la dynamique exemplaire du mouvement associatif; il en existe enfin aussi dans la volonté des cadres et autorités de changer pour avancer...

Capitaliser ces acquis pour avancer, tels sont l'esprit et la démarche qui ont guidé la formulation des propositions faites, en vue la mise en oeuvre d'un processus de lutte globale contre la désertification au TCHAD. Parmi ces propositions les douze principales suivantes pourraient être relevées:

- Formuler et mettre en oeuvre le programme national de connaissance et suivi des ressources naturelles.
- Formuler et mettre en oeuvre le programme national du Code Rural.
- Formuler et mettre en oeuvre un programme de renforcement des capacités sectorielles.
- Formuler et mettre en oeuvre un programme national d'appui à l'aménagement du territoire.
- Formuler et mettre en oeuvre des programmes régionaux et sous-programmes de gestion des ressources naturelles.
- Poursuivre et appuyer les actions de promotion du mouvement associatif.
- Coordonner et intensifier la contribution des média à la lutte contre la désertification.
- Améliorer le savoir-faire local, et former les populations aux techniques éprouvées de gestion du milieu.
- Etudier les modalités de création d'un institut de formation multidisciplinaire et d'une unité de formation des cadres supérieurs.
- Formuler et mettre en oeuvre un programme national des énergies domestiques.
- Organiser une concertation nationale sur les structures d'intervention en milieu rural.
- Formuler et mettre en oeuvre un programme d'appui institutionnel.

Bien sûr, on ne saurait apprécier ces propositions d'actions, sans examiner les analyses qui les ont suggérées. D'autres propositions, notamment des mesures à prendre pour donner corps au processus, les complètent et les précisent.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ADER	: Appui au Développement de l'Economie Rurale
AFVP	: Associations Française des Volontaires du Progrès
AICF	: Action Internationale Contre la Faim
BAD	: Banque Africaine de Développement
BET	: Borkou-Ennedi-Tibesti
BID	: Banque Islamique de Développement
BIEP	: Bureau Interministériel d'Etudes et Projets
BIT	: Bureau International de Travail
BRGM	: Bureau de Recherche Géologiques et Minières
CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
CCCE	: Caisse Centrale de Coopération Economique
CEFOD	: Centre d'Etude de Formation et de Développement
CEE	: Communauté Economique Européenne
CFPA	: Centre de Formation Professionnelle Agricole
CILSS	: Comité Interétat de Lutte Contre la Sécheresse dans le SAHEL
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNAR	: Centre National d'Appui à la Recherche
CTA	: Cellule Technique d'Appui
CTFT	: Centre Technique Forestier Tropical
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ESMAP	: Programme d'Assistance à la Gestion du Secteur de l'Energie
FAO	: Organisation pour l'Alimentation en Agriculture
FAC	: Fonds d'Aide et de Coopération (France)
FED	: Fonds Européen de Développement
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
GTZ	: Coopération Technique Agricole
INSAH	: Institut du SAHEL (CILSS)
IDA	: Agence Internationale pour le Développement
IGN	: Institut Géographique National
IEMVT	: Institut d'Elevage et de Médecine Tropicale
LCD	: Lutte Contre la Désertification
ONHPV	: Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise

..../...

ONDR : Office National de Développement Rural  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ORSTOM : Office de Recherche Scientifique et Technique  
Outre-Mer  
PAM : Programme Alimentaire Mondial  
PNE : Projet National Elevage  
PNUD : Programmes Nations-Unies pour le Développement  
RCA : République Centre Africaine  
SATEC : Société d'Assistance Technique et de  
Coopération  
SECADEV : Secours Catholique pour le Développement  
TCP : Technical Coopération Program (FAO)  
TVT : Télévision du Tchad  
UNSO : Bureau des Nations Unies pour pour la Région  
Soudano-Sahélienne  
UNICEF : Organisation des Nations-Unies pour l'Enfance.

---